Niveau(x) d'enseignement: 9 Numéro EDUQ : 8370062
Centre d'intérêt: 140

Veilleux, Alfred.

L'éducation des adultes dans les instances scolaires : dans les commissions scolaires, dans les CEGEP, dans les universités : description factuelle / Alfred Veilleux en collab. ; [pour la] Direction générale de l'éducation des adultes. -- [Québec] : La Direction, 1978.
2 v. ; 36 - 22x36 cm.

En tête du titre: Dossier des politiques du post-obligatoire et de l'éducation des adultes. Code: 38-1003 - 38-1004.

Cote Dewey: 374.9'714/V427e Cote LC: LC/5254.2/.Q3

Descripteur(s): *Population étudiante *Budget *Organisation administrative *Personnel *Programme *Financement *Education des adultes *Secondaire (Niveau) *Collégial (Niveau) *Universitaire (Niveau) *Postsecondaire (Niveau)

Dossier qui porte sur une description factuelle des services d'éducation des adultes dans les réseaux post-obligatoires. La première partie aborde: 1. la situation du post-obligatoire au Québec; 2. la répartition de la population adulte aux plans de la scolarité, des niveaux et de la qualification professionnelle; 3. les grandes répartitions budgétaires actuelles; 4. les différences fondamentales entre le réseau primaire et secondaire (obligatoire) et les réseaux du postsecondaire (post-obligatoire). La deuxième partie donne une description de l'état actuel des services d'éducation des adultes dans les trois réseaux publics: les commissions scolaires, les cégeps et les universités. Cette description prend la forme de tableaux comparatifs qui abordent de nombreux aspects, dont la structure administrative, le budget, le personnel, les clientèles, les programmes, etc.

Type de document: r
Auteur de l'analyse: jr

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation
Direction générale de l'éducation des adultes

dossier des politiques du post-obligatoire et de l'éducation des adultes.

L'ÉDUCATION DES ADULTES

dans

LES INSTANCES SCOLAIRES

- *dans les commissions scolaires*
- *dans les CEGEP*
- *dans les universités*

DESCRIPTION FACTUELLE
PREMIÈRE PARTIE

ALFRED VEILLEUX
en collaboration,

Mars 1978

Cette partie de l'étude porte sur la description factuelle des services d'éducation des adultes dans les réseaux post-obligatoires. Le plan original de l'étude comprend un dossier 2: sommaire des critiques internes et externes et un dossier 3: transformations et corrections au système.

in: dossier des politiques du post-obligatoire
et de l'éducation des adultes.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
DIRECTION GÉNÉRALE DE
LA PLANIFICATION

L'EDUCATION DES ADULTES DANS LES INSTANCES SCOLAIRES (*)

- dans les commissions scolaires
- dans les CEGEP
- dans les universités

DESCRIPTION FACTUELLE

PREMIERE PARTIE

ALFRED VEILLEUX
en collaboration,

Mars 1978

---

* Cette partie de l'étude porte sur la description factuelle des services d'éducation des adultes dans les réseaux post-obligatoires. Le plan original de l'étude comprend un dossier 2: sommaire des critiques internes et externes et un dossier 3: transformations et corrections au système.

PREMIERE PARTIE

COLLABORATION

Cette version intègre les nombreuses corrections proposées sur le document de travail de décembre 1977 par les personnes suivantes: Messieurs Robert Diamant, Michel Fouquette, Roland Bélanger, Denis Ledoux, Normand Lacquerre, André Beaudet, Anicet Greco, Michel Bonneau, Conan Arsenault, Claude Gagné; nous les remercions de cette précieuse collaboration.

S O M M A I R E

Préliminaires: références - sources bibliographiques

Première partie

1. Comment se présente le "post-obligatoire" au Québec? Comparaisons? L'organigramme actuel? Problème de la position des adultes? Les adultes comme opposés aux "réguliers"?

2. Comment se répartit la population adulte aux plans de la scolarité, des niveaux et de la qualification professionnelle?

3. Quelles sont les grandes répartitions budgétaires actuelles? (rappel)

4. Notes explicatives sur les données (tableau 4)

5. Différences fondamentales entre le réseau "primaire et secondaire" (obligatoire) et les réseaux du post-secondaire (post-obligatoire)

Deuxième partie

Description de l'état actuel des services d'éducation des adultes ou d'éducation permanente (SEA) dans les trois (3) réseaux publics.

- les commissions scolaires
- les CEGEP
- les universités

Description comparative sur les sujets suivants:

1. structure administrative et structure hiérarchique
2. organisation budgétaire et financement des organismes
3. le personnel (catégories, statut, éléments fonctionnels)

4. financement du point de vue des étudiants et accessibilité physique

5. distribution des clientèles étudiantes

6. déroulement-type des opérations administratives et les fluctuations qui en découlent

7. phénomènes de concurrence entre les trois réseaux

8. répertoire des cours offerts

9. programmation, évaluation, reconnaissance (principales caractéristiques)

10. adaptation de la programmation

11. politique de la formation préalable obligatoire

12. politique de la gratification d'équivalences

13. liaisons, relations, fédération entre les instances

14. écarts de potentiel entre les organismes d'un même niveau

15. exploitation des media

16. connaissance des clientèles potentielles

17. divers services d'accueil et de soutien à l'étudiant

P R E L I M I N A I R E S

REFERENCES - SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

REMARQUE

Un premier travail fut diffusé en octobre 1976 sur "Les principales sources de documentation" dans le cadre d'une politique du post-obligatoire, impliquant 75 titres. Dans une étude subséquente intitulée: "La condition des adultes au CEGEP et à l'université", 22 autres titres furent ajoutés, puis dans une phase ultérieure 10 nouveaux documents, pour un total de 107 ouvrages ou dossiers.

Dans le présent dossier, nous ne répéterons pas les 107 titres de la bibliographie totale mais une sélection de ceux qui influencent particulièrement cette synthèse.

A- POUR LES SERVICES D'EDUCATION DES ADULTES DES COMMISSIONS SCOLAIRES

A-1 Les budgets de la D.G.E.A. (budget détaillé 1976-77, budget détaillé 1977-78)

A-2 Budget du Québec et notes explicatives sur les crédits: publication annuelle conjointe du Conseil du Trésor et du ministère des Finances (années 1976-77, 1977-78)

A-3 Dossier démographique de l'éducation des adultes, (un dossier spécifique par commission scolaire pour 73 commissions scolaires, par Gaëtan Hardy, D.G.E.A., SEP, juin 1975)

A-4 Statistiques Canada - Recensement 1971 - Relevé informatique spécial sur la scolarité et la formation professionnelle, par groupes d'âges, avec distinction sur la langue, l'appartenance religieuse; territoire: Québec novembre 1974, document: 8378-6389E-1971-23 et 8338-6389C-1971-2B.

A-5 Rapports annuels des statistiques de la Direction générale de l'éducation des adultes, MEQ.

A-6 Répertoire des programmes du 1er juillet 1976 au 30 juin 1977, service des programmes et examens, D.G.E.A.

B- POUR LES SERVICES D'EDUCATION DES ADULTES DE NIVEAU COLLEGIAL

B-1 Les styles d'intervention éducative pratiqués auprès de la clientèle adulte des CEGEP - Jean-Louis Bernard, département d'Andragogie, Faculté des sciences de l'Education, Université de Montréal, mai 1976, 291 pages.

Rapport soumis au Ministère de l'Education, étude subventionnée conjointement par la DIGEC et la D.G.E.A.

B-2 Sur une structuration de l'éducation des adultes dans les CEGEP; projet d'intervention présenté dans le cadre de la maîtrise en administration publique, E N A P. (RECOMMANDATIONS SUR UNE STRUCTURATION DE L'EDUCATION DES ADULTES au niveau collégial, Jean-Paul Guérette, décembre 1975).

B-3 Document du comité interne de l'éducation permanente, de la Direction générale de l'enseignement collégial

Ensemble de documents généré par les professionnels et cadres de la DIGEC dans les années 1971-72, dossier colligé et réservé pour diffusion interne, à titre de document de travail (le 15 mars 1974)

B-4 Les études statistiques de la DIGEC, du Service RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Divers documents, divers bulletins statistiques, dont l'un fut étudié de façon spéciale dans la présente étude: "EVOLUTION DE LA CLIENTELE REGULIERE A TEMPS COMPLET DANS LES CEGEP DEPUIS 1967" (le 5 avril 1976)

B-5 RAPPORT D'UNE ETUDE CONFIEE AU "CADRE" PAR LA DIGEC SUR L'EVALUATION DES COLLEGES, par Paul-Emile Gingras (collaborateurs: Gabriel Aubin, Raymond Boucher, André Contant, Louis Gadbois, Wilfrid Gariépy, Mathieu Girard) juillet 197[illegible].

B-6 Comptes-rendus des rencontres de l'équipe de recherche-action sur l'administration de la formation sur mesure, à l'intérieur d'une étude globale sur la formation sur mesure, confiée à la fédération des CEGEP, (13 février 1976)

B-7 Six facettes du développement des CEGEP - Dossier d'études présenté au comité d'étude du Conseil Supérieur de l'Education sur les besoins de l'enseignement collégial par l'Assemblée générale de la Fédération des CEGEP, Montréal, 15 mars 1974

B-8 L'expérience des CEGEP: urgence d'un bilan, par Fernand Dumont et Guy Rocher (extrait d'une revue non identifiée)

B-9 La Pépée, juin 1976, vol 5, no. 2, revue périodique du Collège Bois-de-Boulogne, numéro spécial sur l'éducation des adultes, textes présentés par le service d'éducation des adultes du collège précité, et publiés par l'aide pédagogique aux professeurs.

B-10 Etude monographique sur le secteur de l'éducation des adultes du collège d'enseignement général et professionnel de Lévis-Lauzon, par Pierre Couture, coordonnateur de l'éducation des adultes.

B-11 Le collège québécois - introduction bibliographique, par Lise Breton et Jean-Luc Roy, juin 1976.

C- POUR LES SERVICES D'EDUCATION DES ADULTES AU NIVEAU UNIVERSITAIRE

C-1 L'université dans une société éducative (de l'éducation des adultes à l'éducation permanente) par Gaëtan Daoust et Paul Bélanger, Les Presses de l'université de Montréal, 1975

C-2 Perspective 1976 des orientations de l'enseignement supérieur, cahier IV, chapitre 8, par le Conseil des Universités, Québec, 19 mars 1976 dans la série "objectifs généraux de l'enseignement supérieur et grandes orientations des établissements"

C-3 L'Éducation permanente et l'Université québécoise, Gaëtan Daoust, P.U.M. 1975.

C-4 Le financement de l'enseignement supérieur: éléments d'une problématique; communication présentée au colloque de l'Association canadienne des dirigeants de l'éducation des adultes des universités de langue française (ACDEAULF), par Yves Martin, recteur de l'Université de Sherbrooke, septembre 1977

C-5 Notes préparées pour la conférence du Docteur Camille Laurin, Ministre d'Etat au développement culturel, au congrès de l'ACDEAULF, septembre 1977

C-6 L'Education des adultes comme stratégie d'intégration de l'université à un régime d'éducation permanente, document présenté à l'ACDEAULF, septembre 1977

C-7 Le partage des ressources financières au niveau de l'enseignement supérieur et les conséquences pour l'avenir de l'éducation permanente; - le point de vue des services à la collectivité - document présenté à l'ACDEAULF, Robert Routhier, Université de Sherbrooke

C-8 La mission "service à la collectivité" de l'université, avril 1977, - document de: Yves Dulude, Pierre Gladu, Robert Routhier, Michel Lizée

C-9 L'enseignement et le financement des universités, texte de la conférence de Michel Leclerc, colloque de l'ACDEAULF, septembre 1977

C-10 RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES PREVISIONS DES CLIENTELES DES UNIVERSITES QUEBECOISES, 1976-1991

- Direction générale de l'enseignement supérieur - services, études et informations, MEQ, 1977

C-11 Document de travail sur les stratégies triennales d'allocation des ressources pour le réseau universitaire 1978-1981, Direction générale de l'enseignement supérieur, avril 1977

D- POUR TOUS LES NIVEAUX OU HORS NIVEAUX

D-1 "La politique d'éducation des adultes au Québec" - Document synthèse de monsieur Maurice Mercier, sous-ministre adjoint à Bernard Lachapelle, ministre d'Etat à l'Education, juin 1976

D-2 Mémoire d'orientation du MEQ sur le POST-OBLIGATOIRE - D.G.E.A., MEQ, mai 1975

D-3 Projet de Régime de formation des adultes, Gouvernement du Québec, ministère de l'Education, Direction générale de l'éducation permanente, Québec 1972, (99 pages).

D-4 Mémoire sur la formation du citoyen; Direction générale de l'Education des adultes, ministère de l Education, Gouvernement du Québec, mai 1975, (36 pages).

D-5 Mémoire sur la formation du travailleur: Direction générale de l'Education des adultes, ministère de l'Education, Gouvernement du Québec, mai 1975

D-6 ICEA - Problématique de l'éducation des adultes

D-7 L'Education permanente, point de vue de monsieur Amadou Mahtar M'Bow, directeur général de l'Unesco, mars 1976, no. 20, in: Unesco, commission canadienne, pages documentaires

D-8 Recommandation sur le développement de l'éducation des adultes Unesco (texte de la recommandation en 67 articles adoptée par la conférence générale de l'Unesco, 19ième session, novembre 1976 (cf. bulletin de la commission canadienne)

D-9 L'accès à l'éducation pour les femmes du Québec - Mémoire du conseil du statut de la femme - décembre 1976, publié par l'Editeur Officiel du Québec, service de la reprographie, janvier 1977.

D-10 Une politique globale de l'éducation des adultes pour le Québec - La fédération des commissions scolaires du Québec - octobre 1976 - document 7011 - dossier 2/7/126

D-11 Les étudiants adultes, un phénomène marginal? Analyse statistique de la population étudiante adulte à l'Université de Montréal et dans ses écoles affiliées - Rita Therrien sous la direction de Pierre Amyot, Yves Lamarche - Université de Montréal, avril 1977

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
DIRECTION GÉNÉRALE DE
LA PLANIFICATION

PREMIERE PARTIE

PREMIERE PARTIE

1. Comment se présente le "post-obligatoire" au Québec? Comparaisons? L'organigramme actuel? Problème de la position des adultes? Les adultes comme opposés aux "réguliers"?

2. Comment se répartit la population adulte aux plans de la scolarité, des niveaux et de la qualification professionnelle?

3. Quelles sont les grandes répartitions budgétaires actuelles (rappel)

4. Notes explicatives sur les données (tableau 4)

1. Comment se présente le "post-obligatoire" au Québec? L'organigramme actuel? Comparaisons avec d'autres pays, d'autres provinces, certains états américains? Problème de la position des adultes?

Parler du "post-obligatoire" ou du "post-secondaire" comme d'une "entité administrative distincte", avec des politiques spéciales, voire avec un certain ensemble de politiques communes, voilà un phénomène tout récent au Québec; problème embryonnaire, qui cependant fut d'une grande influence dans le récent organigramme du ministère de l'éducation.

Car tel qu'il est bâti, le récent organigramme du Ministère propose la structure administrative de deux divisions.

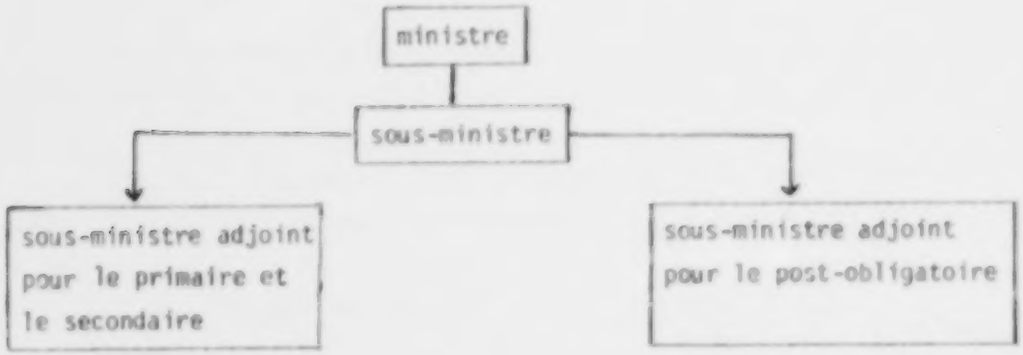

Or, on sait que l'Ontario et d'autres provinces canadiennes et plusieurs états américains poussent encore plus loin la distinction et forment nettement deux ministères:

- un ministère de l'éducation, sous-entendant le primaire et le secondaire; et un ministère des collèges et universités;

I.E.,

Ministre de l'éducation (primaire et secondaire)

Ministre des collèges et universités, qui est également responsable des services d'éducation permanente ou d'éducation aux adultes

Lorsqu'en 1975-76, et jusqu'à la prise du pouvoir par le parti québécois, le ministère de l'Education comprenait un ministre d'Etat (Bernard Lachapelle, spécialement responsable du secteur "post-obligatoire", on se trouvait très proche de cette situation; sans rien connaître de l'avenir, une telle séparation administrative demeure toujours possible, soit:

avec ou sans "super-ministre"

un ministère de l'éducation élémentaire et secondaire	et	un ministère des Collèges et Universités, ou ministère du post-obligatoire ou de l'éducation des adultes

Le problème d'une politique du post-obligatoire

Mais quelle que soit la superstructure qui chapeaute les unités opérationnelles, la question à poser pour le Québec apparaît ainsi:

S'agit-il simplement de la juxtaposition de 3 réseaux totalement distincts entre eux, fonctionnant de façon tout à fait parallèle.

1. les universités
2. les CEGEP
3. le réseau D.G.E.A., dont 90% du budget et des activités vont au réseau des 78 services d'Education des adultes disséminés dans les commissions scolaires régionales.

Dans ce contexte, le problème des adultes se pose plutôt comme une opposition entre:

- le régulier
- le non régulier

dans chacun de ces 3 réseaux

En effet, observons:

Dans le réseau des commissions scolaires	il y a	et il y a
	des commissions scolaires primaires et des commissions scolaires régionales avec leurs réseaux réguliers de jeunes étudiants plein temps, régis et	des commissions scolaires régionales et certaines commissions scolaires locales et intégrées (v.g. C.E.C.M., C.E.C.Q., P.S.G.B.M.) avec des Services d'éducation des adultes

administrés par des directions générales du développement pédagogique (DGDP), des services administratifs (DGA), de l'équipement (DGE)

presqu'entièrement régis et administrés par la DGEA

On verra plus loin les différences à divers points de vue: programmation, évaluation, reconnaissance

Dans le réseau des CEGEP

il y a

des CEGEP avec leurs réseaux réguliers d'étudiants plein temps, étudiants dits "en continuité", régis entièrement par une seule direction générale DIGEC*, régissant à la fois la pédagogie, la programmation, les budgets et les dépenses d'équipement et d'immobilisation.

(* La régie de la DIGEC concerne aussi de façon directe ou indirecte les services aux adultes)

il y a divers

services offerts aux adultes, tantôt sous le titre de service d'extension, tantôt sous le titre de service d'éducation des adultes, tantôt sans aucun titre; ces services y étant tantôt intégrés, tantôt parallèles.

- il y a des cours que la DIGEC finance
- il y a des cours que seuls les étudiants doivent financer en entrant
- il y a des cours, notamment les programmes de formation professionnelle que seule la DGEA, en vertu de l'accord fédéral-provincial finance actuellement
- il y a des programmes spéciaux financés par entreprises ou organismes.

Les chiffres et détails seront donnés plus loin, sur ce sujet.

Dans le réseau des universités

il y a

les universités, avec leurs réseaux d'étudiants plein temps; au plan de la programmation, de l'administration interne, du contingentement, de la diplomation, du financement, les universités sont beaucoup plus autonomes et beaucoup moins régies par la DIGES et le conseil des universités que les collèges ne le sont par la DIGEC.

et il y a

des services aux étudiants adultes qu'on identifie de diverses façons

- ceux qui travaillent
- ceux qui prennent les cours du soir
- ceux qui prennent des cours et programmes spéciaux qui ne mènent pas à des grades universitaires, programmes se terminant par des attestations ou des cer-

tificats spéciaux, à l'exception de certaines facultés ou de certaines spécialités (littérature, beaux-arts, commerce et administration)

Et il y a université et université, certaines (Montréal, Laval, Mc Gill) donnent à peu près toutes les professions et surtout les professions très contingentées; d'autres n'en donnent qu'une partie ou, encore, aucune profession contingentée (U.Q.A.M., Concordia)

Les services s'appellent tantôt
- services d'extension
- services de l'enseignement aux adultes
- faculté d'éducation permanente
- ou n'ont aucune désignation spéciale; certaines universités se définissent comme entièrement permanentes et intégrées; mais il s'agit évidemment d'universités qui donnent un répertoire de cours généraux non contingentés.

Généralisation

De toutes ces situations, le schème le plus fondamental et le plus constant, c'est que dans tout le système d'éducation, une distinction majeure et universelle se retrouve entre:

le régulier: i.e. les réseaux où, en continuité, à plein temps, et sans expérience prolongée du milieu de travail, les étudiants commencent à 5 ou 6 ans, à l'élémentaire, à 12 ou 13 ans au secondaire, à 17 ou 18 ans au collégial, à 19 ou 20 ans à l'université, avec un entonnoir progressif de sélection, d'élimination et de contingentement.

le non-régulier: où, à partir de 17 ou 18 ans surtout, des adultes qui ont décroché quelque part pour le monde du travail, reprennent contact avec les réseaux éducatifs:

1. soit à temps plein, pour certains programmes spéciaux de formation professionnelle ou de formation préparatoire à l'emploi.
2. soit à temps partiel, - pour compléter des dossiers jadis interrompus dans le régulier; - pour des cours spéciaux qui ne se donnaient pas dans le système régulier ou qui alors ne correspondaient pas à des besoins, ou pour des fins de perfectionnement, de recyclage, etc...

2. Comment se répartit la population adulte au plan de la scolarité, des niveaux et de la qualification professionnelle?

Deux tableaux ont été montés sur ces sujets, tentant de distinguer la population selon des sous-groupes d'âges, des sous-totaux et des courbes globales. Les seules sources qui nous permettaient un niveau de détail très signifiant, ce sont les données de statistiques Canada tirées du dernier recensement universel détaillé, soit celui de 1971. Des données plus récentes (1976 ou 1977, par exemple) seraient infiniment préférables bien sûr; mais obtenir des tableaux détaillés sur des éléments spécifiques comporte des délais de 2 ou 3 ans.

Par ailleurs, le fédéral, recherchant les dénominateurs communs des provinces, ne détaille pas selon les dimensions spécifiques du Québec. Il ne parle pas de secondaire I, IV, V, de CEGEP I, II, III, d'université avec diplôme de premier cycle, etc ... Les groupes d'âges étant de 0 à 4 ans, 5 à 9 ans, 10-14 ans, 14-19 ans, etc ... il faut s'adapter à toutes ces particularités. Toutefois, les ordres de grandeur et les courbes sont significatives et valables même aujourd'hui.

TABLEAU I

SCOLARITE	N	%
a- Adultes dont la clientèle potentielle totale du Québec (12 groupes d'âges à partir de 15 à 19 ans jusqu'à 70 ans et plus)	4 240 090	100%
b- Adultes dont la scolarité ne dépasse pas 10 ans	2 768 630	65,3%
c- Adultes dont la scolarité ne dépasse pas 8 ans	1 792 880	42,2%
d- Adultes dont la scolarité ne dépasse pas 4 ans	354 890	8,4%
e- Adultes dont la scolarité s'étend de la 11e à 13e année, i.e. fin du secondaire et début de post-secondaire, collégial dans certains cas	1 055 615	24,9%
f- Adultes dont la scolarité implique la fréquentation de l'université (ce qui ne signifie pas la complétion de diplômes universitaires)	416 255	9,8%

TABLEAU II

Qualification professionnelle	N	%
a- Le groupe des universitaires tel que décrit plus haut	416 255	9,8%
b- Les diplômés du secondaire ou du post-secondaire avec mention professionnelle (approximation)	400 000	9,4%
c- Les adultes avec cours de formation professionnelle ou d'apprentissage de 3 mois à 3 ans et plus	259 260	6,1%
d- Les adultes sans cours de formation professionnelle ou d'apprentissage (d'au moins 3 mois) et ceux qui n'ont pas complété les cours décrits en b.	3 165 000	74,6%

Les réajustements entre 71 et 77 seront intéressants à considérer lorsque nous aurons toutes les données; mais, considérant l'arrivée de nouvelles générations, les décès, les taux d'abandons au secondaire, au collégial, à l'université, les étudiants inscrits à la D.G.E.A. en formation professionnelle temps plein, entre 71 et 77, l'émission annuelle de certificats de fin secondaire (environ 5 000), les écarts entre les données 71 et les données 77, ne dépasseront pas vraisemblablement 5%.

3. Quelles sont les grandes répartitions budgétaires actuelles

Dans le livre des crédits pour l'année financière se terminant le 31 mars 1978, on observait les répartitions suivantes:

TABLEAU III

	N	%
Budget total du gouvernement	11 505 000 000	100%
Budget total du ministère de l'Education	3 492 338 900	30,35%
Budget total du ministère des Affaires Sociales	3 738 454 100	32,5 %
Budget total des autres ministères et organismes publics	4 274 207 000	37,15%

NOTE: L'éducation et les affaires sociales représentent donc 62,85% du budget total du gouvernement.

TABLEAU IV

Répartition interne du budget de l'Education

Réseaux	Chiffres du budget 1977-78 Budget (1)	% du budget total	Données statistiques de clientèles pour l'année 1976 "n" étudiants à plein temps ou en équivalence plein temps (2)	"per capita" incluant tous les frais ("ratio" selon le budget 1976-77)
Enseignement élémentaire et secondaire	2 025 322 600	57,9	1 425 200	1 180
- élémentaire				
- secondaire				
Enseignement collégial	421 558 900	12,07	103 036	3 790
Enseignement supérieur	586 510 000	16,79	78 000 (temps plein) *69 262 (temps partiel) 101 616 en équivalence plein temps	5 771,8 5 077
Education permanente adultes D.G.E.A.	40 676 400	1,16	184 103 inscrits mais 79 000 en équivalence plein temps sur une base hebdomadaire de 30 heures et 158 000 sur une base de 15 heures/sem.	517
Education permanente D.G.E.A. transfert du fédéral	67 131 300	1,92		763
	107 507 700	3,08		1 280
Budget total du post-obligatoire	1 115 875 000	31,95	283 652 (en équivalence plein temps)	3 195
Budget total du collégial et de l'université	1 008 068 000	28,8	204 652	4 429
Budget total de l'éducation	3 492 338 900	100,00	1 708 852, temps plein et équivalents	1 623

* Selon un relevé de Statistiques Canada, un autre groupe distinct de 65 055 étudiants à des cours d'extension non créditables doit être ajouté à ces données. L'équivalence plein temps y équivaudrait à 18 167 étudiants, le total en heures étant 2 208 172. Au Québec, toutefois ce groupe est en autofinancement.

4. Notes explicatives sur les données (tableau 4)

I. Dans le discours de la défense des crédits pour 1977-78, on estime à $2,387 le coût d'un étudiant du collégial et à $4,347 le coût d'un étudiant universitaire. L'écart entre ce dossier officiel et notre tableau 4 dépend de la façon de calculer tous les coûts du réseau, tous les coûts administratifs du système (les chiffres diffèrent mais le rapport du "per capita" collégial/université approche 55% dans les deux cas.

2. En 1977-78, le budget du réseau universitaire étant de $586 610 000,00 et le total estimé des étudiants plein temps et équivalents plein temps étant de 107 525, le coût unitaire serait $5,455 (comparé à $5,077 pour 1976-77) l'augmentation correspondant à une inflation de 6,91%.

3. Le problème de déterminer la clientèle des universités

Nous référons ici au dossier: Rapport du groupe de travail sur les prévisions des clientèles des universités québécoises; 1976-1991.

Voici pour trois (3) années une répartition de groupes caractéristique et telle que présentée dans ce rapport.

Année	Temps plein	Temps partiel	Totaux	Equivalent plein temps
1975	74 318	64 161	138 479	95 705
1976	78 829	69 262	148 091	101 616
1977	83 444	72 232	155 679	107 525

A- Pour l'année 1975, il s'agit d'un chiffre réel définitif

B- Pour 1976 et 1977, il s'agit "d'estimés"

C- L'équivalent plein temps, concept fondamental pour le financement, c'est la somme du temps plein et une conversion du temps partiel selon la masse totale des crédits du temps partiel comparée à celle du temps plein, par l'intermédiaire d'une moyenne; l'ordre de grandeur de ce ratio est habituellement 3/1 i.e. 3 étudiants à temps partiel correspondent à un étudiant à temps plein.

d- Un minimum de 9 heures de cours par semaine est exigé pour la définition d'un étudiant à temps complet. Mais n'oublions pas que les étudiants à temps partiel considérés ici sont exclusivement ceux inscrits à l'enseignement créditable pour les diplômes classiques: baccalauréat, maîtrise, doctorat ou les nouveaux certificats professionnels de 30 crédits par certificat, en moyenne, et fréquemment la conversion de 3 certificats en un baccalauréat.

e- Donc, les étudiants adultes, inscrits à des programmes d'attestation ou de certification professionnelle n'y sont pas tous inclus.

f- Quelle est la proportion des inscrits à des cours créditables, - vs - les inscrits à des cours non créditables?
Aucun chiffre précis et global n'est donné sur cette distinction. Mais l'ordre de grandeur le plus souvent mentionné dans les monographies universitaires (et cité dans les études de Daoust et Bélanger) serait le suivant: les inscrits aux cours non créditables équivaudraient à 40% ou 2/5 des inscrits aux cours créditables. Ainsi, en 1976 pour 69 262 inscrits aux cours créditables à temps partiel, il y aurait 27 700 inscrits à des cours non créditables.
Par ailleurs, un récent relevé spécial de Statistiques Canada intitulé "Inscriptions aux programmes du service de l'Education Permanente des Universités", 1975-76, 1976-77, cours magistraux sans crédit donne un total de 65 055 en 1976-77 pour les universités québécoises, (58 055 pour les services d'extension). Ce total canadien est 251 031 (181 574 pour les services d'extension); le Québec dépasse la moyenne canadienne, proportionnellement à la population; dans les seuls services d'extension, le Québec atteint 32% du total canadien.
L'ordre de grandeur des universités québécoises:

Mc Gill	21 402	Université du Québec	7 638
Sir Georges Williams	3 675	Laval	8 386
Université de Montréal	21 101	Sherbrooke	1 544

Le total d'heures serait: 2 208 172, en équivalence plein temps, ceci correspondrait à 18 167 étudiants.

g- Sur la base universitaire de 9 cours par semaine, l'adulte du réseau DGEA coûte $384,00 au lieu de $1 280,00

POSTSECONDAIRE - VS - PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Différences fondamentales entre le réseau "primaire et secondaire" (obligatoire) et les réseaux du postsecondaire (postobligatoire)

Au Québec, (comme dans la plupart des pays d'Occident) les structures du primaire et du secondaire sont:

- assez homogènes
- assez uniformes
- avec grande multiplication d'unités

Présentement, on y retrouve 2 types de réseaux

- les commissions scolaires primaires
- les commissions scolaires régionales du secondaire

Mais, on a déjà fonctionné (et il est possible qu'on y revienne) avec un seul réseau de commissions scolaires primaires et secondaires; il en existe encore quelques-unes, dites "locales intégrées", v.g. C.E.C.M., C.E.C.Q., P.S.G.B.M.

Les commissions scolaires sont évidemment des organismes décentralisés relevant du concept des gouvernements régionaux, à l'instar des municipalités, avec élection publique des commissaires et pouvoir de taxation. Mais, il existe un très grand nombre d'éléments de centralisation et d'homogénéité:

- structure administrative
- structure hiérarchique
- normes de financement
- provenances des fonds
- normes d'équipement
- régime de travail des enseignants (une convention collective prépondérante)
- définition des années, des niveaux, de la progression
- système de programmation, d'évaluation, de reconnaissance
- et même, grande homogénéité du matériel didactique
- homogénéité du statut des étudiants
  (ils fréquentent l'école de façon obligatoire, de jour, 180 jours/année, de septembre à mi-juin).
  La période obligatoire est de 6 à 16 ans, avec 2 enclaves: la maternelle, le groupe qui continue au-delà de 16 ans

- homogénéité des genres de formation
  - programme entièrement général au primaire
  - programme général au secondaire pour plus de 90% des étudiants.

De sorte que lorsqu'on connaît le modèle d'une commission scolaire, on connaît virtuellement l'ensemble du réseau pour la plupart des éléments essentiels.

Les réseaux actuels du postsecondaire sont tout à fait différents; en pratique, on pourrait dire qu'on y retrouve 3 réseaux:

- le réseau des collèges
- le réseau des universités
- le réseau des services d'éducation des adultes de la DGEA

Mais, on pourrait tout aussi bien y reconnaître 5 réseaux distincts quant à la complexité administrative et pédagogique (ou andragogique)

	Les services d'éducation des adultes de la DGEA, avec bases dans les C.S.R., mais pas exclusivement avec programmes à la fois - par niveaux (dans certains cas) - sans niveaux
Le réseau des CEGEP et leurs services "réguliers" pour les étudiants "en continuité", à plein temps	Le réseau des services d'éducation des adultes des CEGEP avec programmes à la fois - par niveaux - sans niveaux (ou indépendants du concept de niveaux)
Le réseau des universités avec leurs services "réguliers" pour les "étudiants en continuité", à plein temps.	Le réseau des services d'extension ou d'éducation des adultes des universités, avec programmes à la fois - par niveaux - sans niveaux (ou indépendants du concept de niveaux, en plusieurs cas).

Ces réseaux ne sont pas des organismes décentralisés relevant du concept des gouvernements locaux ou régionaux de type municipal avec élection publique de commissaires et pouvoirs de taxation; mais ce sont des organismes fortement autonomes, soit comme réseaux d'organismes (les SEA des commissions scolaires régionales rattachés à la DGEA), soit comme réseaux et comme unités (c'est le cas des CEGEP), soit principalement en tant qu'unités et au niveau même de l'unité (les universités).

Donc, on y retrouve un très grand nombre de particularités

- soit comme réseaux
- soit comme réseaux et comme unités de réseaux

Ceci est dû à la façon même selon laquelle ces réseaux et unités de réseaux ont été constitués par le gouvernement tantôt par loi spéciale, tantôt par règlementation spécifique, tantôt par arrêtés en conseil à caractère particulier.

Au double titre de réseaux et d'unités, les particularités se retrouvent:

- dans la structure administrative et hiérarchique
- dans les normes de financement et la provenance des fonds
- dans les normes d'équipement et d'immobilisation
- dans les divers régimes de travail des enseignants, des cadres, des chercheurs, etc ...
- dans la définition de la progression académique, tantôt par niveaux, tantôt indépendamment du concept de niveaux.
- dans les situations de clientèles rejointes tantôt par classes, par groupes, de façon individuelle ou en situation de masse en certains cas.
- dans les systèmes de programmation, d'évaluation, de reconnaissance, dans le matériel didactique et les méthodologies.
- Lorsqu'on connaît le modèle d'un des 78 SEA avec base dans les commissions scolaires régionales et relié à la DGEA, on connaît assez bien ce réseau de SEA mais on ne connaît qu'une partie des activités de la DGEA
- lorsqu'on connaît le modèle d'un CEGEP, on connaît une partie importante du réseau collégial et des activités de la DIGEC mais les particularités d'institution sont nombreuses même dans le secteur dit "régulier"
- Quant aux services d'éducation des adultes des CEGEP, il n'y a pas de modèle unique, il y a plusieurs éléments constants mais de grandes variations locales entre un système intégré et un système parallèle
- Dans le cas des universités, seuls quelques segments de modèles et quelques constantes pourraient être esquissés; chaque université est un système autonome, distinct, avec ses nombreuses particularités tant au niveau des facultés, des départements, des modules, de la hiérarchie, du système d'encadrement, du régime pédagogique, des contenus de programmes offerts
  - d'abord au niveau des services dits "réguliers"
  - puis au niveau des services désignés comme services d'extension, d'éducation permanente, ou services d'éducation aux adultes

NOTE: Nous proposons une schématisation, en page suivante: C'est une représentation grossière de la réalité mais qui peut aider à saisir comment les complexités des 2 réseaux du Ministère (le primaire et secondaire, le post-secondaire) sont de deux ordres différents

- au primaire et au secondaire:

  C'est principalement la complexité du volume des ressources impliquées et des répercussions "volumineuses" des moindres changements.

- au postsecondaire:

  La complexité est déjà structurale au niveau des 5 réseaux et sous-réseaux et même au niveau des unités dans 3 cas sur 5

MI...TION
DIRECTION DE LA PLANIFICATION

Autres différences au niveau des objectifs

Il n'est pas superflu de citer ici les réflexions de certains consultants:

- "Au niveau primaire et secondaire, c'est le développement de l'individu d'abord"
- "Mais au postsecondaire (ou post-obligatoire) c'est le développement du Québec d'abord"
- "Le niveau primaire et secondaire est marqué par la formation générale pour la majorité des étudiants"
- "Mais c'est la formation professionnelle et le développement socio-économique qui dominent au post-secondaire"
- "Comme grande division administrative, le postsecondaire pourrait tout aussi bien se rattacher à la mission économique du gouvernement plutôt qu'à la mission éducative et culturelle".

Ces affirmations sont discutables. Mais il semble modéré d'affirmer:

- le primaire et le secondaire a comme objectif le développement général de l'individu
- les réseaux du postsecondaire ont comme objectif prédominant le développement professionnel et socio-économique des individus et une préoccupation économique en fonction de la collectivité.

LES ORGANISMES DE CES RESEAUX ..... SONT, PAR LEUR CONSTITUTION, PLUS OU MOINS HOMOGENES ET SIMILAIRES ..... PAR RAPPORT AUX ELEMENTS SUIVANTS

A- Réseau primaire et secondaire (obligatoire)	Eléments homogènes et similaires	Eléments distincts		
		Au niveau du réseau ou des sous-réseaux	Au niveau des unités du réseau	
mmissions scolaires du primaire ☐	X (pour la très grande majorité des éléments)			- structure administrative - structure hiérarchique d'encadrement - normes de financement - provenance des fonds - équipement et immobilisation - régime de travail des enseignants - définition des années, durées, niveaux, progression - système de programmation - matériel didactique - méthodologies - programmation, évaluation, reconnaissance - statut des étudiants par rapport à l'obligation, aux durées au calendrier, etc ...
mmissions scolaires régionales secondaire ☐	X (pour la grande majorité des éléments)			
OU				
mmissions scolaires intégrés rimaire et secondaire) ☐	X (pour la grande majorité des éléments)			
B- Réseau postsecondaire (post-obligatoire) et sous-réseaux				
rvices d'éducation des adultes s CSR, réseau DGEA ☐	X (pour la majorité des éléments)	X (pour grande majorité des éléments)		
GEP ☐				
A des CEGEP ☐			X (majorité des éléments)	
iversités ☐			X (majorité des éléments)	
A des Universités ☐			X (majorité des éléments)	

L'ÉDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC
SERVICE DE LA REPROGRAPHIE

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation
Direction générale de l'éducation des adultes

dossier des politiques du post-obligatoire et de l'éducation des adultes.

L'ÉDUCATION DES ADULTES DANS LES INSTANCES SCOLAIRES

- *dans les commissions scolaires*
- *dans les CEGEP*
- *dans les universités*

DESCRIPTION FACTUELLE
DEUXIÈME PARTIE

ALFRED VEILLEUX
en collaboration,

Mars 1978

Cette partie de l'étude porte sur la description factuelle des services d'éducation des adultes dans les réseaux post-obligatoires. Le plan original de l'étude comprend un dossier 2: sommaire des critiques internes et externes et un dossier 3: transformations et corrections au système.

7879-065

38-1104

E D U Q 83700

in: dossier des politiques du post-obligatoire
et de l'éducation des adultes.

L'EDUCATION DES ADULTES DANS LES INSTANCES SCOLAIRES (*)

- dans les commissions scolaires
- dans les CEGEP
- dans les universités

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
DIRECTION GÉNÉRALE DE
LA PLANIFICATION

DESCRIPTION FACTUELLE

DEUXIEME PARTIE

ALFRED VEILLEUX
en collaboration,

Mars 1978

---

* Cette partie de l'étude porte sur la description factuelle des services d'éducation des adultes dans les réseaux post-obligatoires. Le plan original de l'étude comprend un dossier 2: sommaire des critiques internes et externes et un dossier 3: transformations et corrections au système.

D E U X I E M E P A R T I E

COLLABORATION

Cette version intègre les nombreuses corrections proposées sur le document de travail de décembre 1977 par les personnes suivantes: Messieurs Robert Diamant, Michel Fouquette, Roland Bélanger, Denis Ledoux, Normand Lacquerre, André Beaudet, Anicet Greco, Michel Bonneau, Conan Arsenault, Claude Gagné; nous les remercions de cette précieuse collaboration.

DEUXIEME PARTIE

Description de l'état actuel des services d'éducation des adultes ou d'éducation permanente (SEA) dans les trois réseaux publics:

- les commissions scolaires
- les CEGEP
- les universités

Description comparative sur les sujets suivants:

1. structure administrative et structure hiérarchique
2. organisation budgétaire et financement des organismes
3. le personnel (catégories, statut, éléments fonctionnels)
4. financement du point de vue des étudiants et accessibilité physique
5. distribution des clientèles étudiantes
6. déroulement-type des opérations administratives et les fluctuations qui en découlent
7. phénomènes de concurrence entre les trois réseaux
8. répertoire des cours offerts
9. programmation, évaluation, reconnaissance (principales caractéristiques)
10. adaptation de la programmation
11. politique de la formation préalable obligatoire
12. politique de la gratification d'équivalences
13. liaisons, relations, fédération entre les instances
14. écarts de potentiel entre les organismes d'un même niveau
15. exploitation des media
16. connaissance des clientèles potentielles
17. divers services d'accueil et de soutien à l'étudiant

SUJET: *Préliminaires sur la méthode et les donn*

Services au niveau du réseau des commissions scolaires, primaire et secondaire	Services au niveau du réseau des CEGEP	Services au niveau du réseau des universités
Pour les SEA des commissions scolaires, la grande majorité des données se trouve dans les sources citées et il nous a presque toujours été possible de chiffrer et de qualifier.* *La direction générale de l'éducation des adultes, par les impératifs de son système de gestion, doit posséder un ensemble intégré de données sur les instances, les genres de formation, les adultes au niveau individuel et le système financier des instances.* *Cependant, certaines informations ont été transmises verbalement.* * *Seules les commissions scolaires régionales (C.S.R.) et quelques C.S. locales et intégrées ont des services d'éducation des adultes; les C.S. du primaire n'en ont pas; on compte donc 78 SEA* *Voir: bibliographie générale.*	*Au niveau collégial, une partie des données est accessible par la Direction générale de l'enseignement collégial (DGEC), soit les cours crédités.* *Une partie des données financées par un autre commanditaire, les M.M.I. du fédéral, sont recueillies à la DGEA.* *Enfin, certaines activités auto-financées sont mémorisées aux CEGEP respectifs seulement.* *Plusieurs informations, ne nous ont été transmises que verbalement par des consultants qui sont quotidiennement confrontés à ces problèmes; ces observations ne sont codifiées nulle part; d'autres informations, de par leur nature, ne pouvaient être données que verbalement.* *Voir: bibliographie générale.*	*Dans le réseau universitaire, quelques informrtions sont accessibles à la Direction générale de l'enseignement supérieur (DIGES).* *Elles portent sur les cours à temps partiel créditables et sujets à subvention.* *Heureusement, grâce à l'ACDEAULF (association canadienne des éducateurs d'adultes des universités de langue française), devenu un lieu privilégié d'échange de documents et d'expériences principalement lors des colloques annuels, - un portrait approximatif se dégage assez bien même si les données, n'étant pas homogènes, ne peuvent être totalisées.* *Plusieurs informations, de par leur nature n'ont pu être données que verbalement.* *Voir: bibliographie générale.*
PROBLEMATIQUE ET RECOMMANDATIONS: Voir section spéciale, articles ...		

SUJET: Les structures administratives
Les structures hiérarchiques

NO. : 1

Services au niveau du réseau des commissions scolaires, primaire et secondaire	Services au niveau du réseau des CEGEP	Services au niveau du réseau des universités
Il existe un service d'éducation des adultes dans chacune des 78 commissions scolaires* régionales et le modèle se présente ainsi: 1. Il y existe une structure hiérarchique homogène (directeur, directeurs de centres, responsables des divers genres de formation) et une autonomie relative des services qui dépendent problablement de deux (2) facteurs: - Le système de programmation et de reconnaissance est distinct, les budgets relèvent entièrement de la DGEA et dépendent d'un contrôle des états financiers. - Le système régulier ne peut transférer les sommes de la DGEA, mais il y a tendance à intégration dans certaines directives du M.E.Q., des C.S.R., et de la F.C.S.C.Q.	Chacun des 40 CEGEP* possède un service d'éducation des adultes ou quelque chose d'équivalent; les titres sont multiples: - services d'éducation des adultes - services d'éducation permanente - services aux milieux - services d'extension Le titre le plus fréquent (26 fois) est le "service d'éducation des adultes". Les structures hiérarchiques sont multiples; certains SEA sont parallèles, assez autonomes; d'autres sont entièrement fusionnés et intégrés à la structure régulière et cela représente la tendance actuelle au plan des ressources surtout de par la logique de la convention collective. Les adultes représentent 35%, parfois 45%	Quoique les universités soient encore moins homogènes que les CEGEP, il existe une association commune sous laquelle elles se regroupent, l'ACDEAULF i.e. association canadienne des dirigeants de l'éducation des adultes des universités de langue française. - les unités ont des appellations diverses dans chaque université: EXEMPLES: - faculté d'éducation permanente (Montréal - direction de l'extension de l'enseignement universitaire (Laval) et service de la promotion de l'éducation permanente (Laval) - secteur des études à temps partiel (UQAR) - direction générale de l'éducation permanente (Sherbrooke) - service d'éducation permanente
* Ce nombre comprend aussi les commissions scolaires intégrées v.g. C.E.C.M., C.E.C.Q., etc ... mais non les récentes C.S. Cris et C.S. Inuit.	* en distinguant les campus, il y a 47 CEGEP.	
PROBLEMATIQUE ET RECOMMANDATIONS: Voir section spéciale, articles ...		

SUJET: Les structures administratives
Les structures hiérarchiques
NO. : 1

Services au niveau du réseau des commissions scolaires, primaire et secondaire	Services au niveau du réseau des CEGEP	Services au niveau du réseau des universités
Toutefois, le système régulier réalise certains gains: des frais de location et d'immobilisation sont chargés; les frais d'équipements spéciaux sont généralement payés par la D.G.E.A. mais demeurent dans le réseau des commissions scolaires. Dans plusieurs commissions scolaires, les directeurs des services d'éducation des adultes et leurs adjoints ont connu des fluctuations quant à leur classification par rapport à leurs responsabilités et ce phénomène continue. (Voir le sujet: personnel)	de la clientèle des CEGEP. On peut donc étudier (même dans un concept intégré) une nouvelle position structurale, une nouvelle position "organigrammique" dans les CEGEP; diverses alternatives sont possibles. Le CEGEP s'attend généralement à ce que ses services aient leur budget propre et génèrent la majorité de leur fond, à l'exception des inscrits à 180 périodes/session, qui correspondent à une subvention de $767,00 par tête. Les cinq (5) principales sources de financement sont décrites à l'article 2. Plusieurs responsables soulignent que des transferts budgétaires sont parfois effectués par l'administration centrale sur leurs revenus (car la DGEA, à la différence du réseau des commissions scolaires, n'avait pas encore de contrôle d'états financiers concernant le 8 mil-	Quel que soit le volume des adultes desservis, le service, en terme de personnel, de budget etc... est toujours proportionnellement inférieur aux clientèles. - Comme dans le cas des CEGEP, on observe souvent le contraste d'une petite équipe administrative chargée d'un énorme volume d'activités et de clientèles i.e. l'équipe représente 5 à 10% des effectifs, de l'espace et des organigrammes alors qu'elles traitent parfois 35% des clientèles. - Le statut du directeur connaît toutes les variantes: à partir du titre de doyen (Montréal) jusqu'à un statut de cadre intermédiaire qu'il est parfois difficile de répérer dans un organigramme.

PROBLEMATIQUE ET RECOMMANDATIONS: Voir section spéciale, articles ...

SUJET: Les structures administratives
Les structures hiérarchiques

NO. : 1

Services au niveau du réseau des commissions scolaires, primaire et secondaire	Services au niveau du réseau des CEGEP	Services au niveau du réseau des universités
	lions qu'elle consacre aux collèges. Un système correctif est présentement en voie d'instauration. Note (1) - La DGEC, comme la DGEA, émet des règles budgétaires et des principes d'affectation; mais au niveau local, c'est la décision de facturer tels items à tel service qui fait la différence. Le statut de cadre, la classification salariale et la position d'organigramme est presque toujours inférieure aux responsabilités du cadre 1. Elle se situe au palier suivant soit celui des coordonnateurs (C-2); ce statut est assez universel au niveau collégial même si l'organisation varie avec chaque organisme. Dans plusieurs CEGEP, ce coordonnateur gère une charge considérable d'opérations, et doit	- Ces services visent à l'autofinancement ou à la "rentabilisation" à 100%. L'université s'attend à ce que ces unités génèrent leur propre financement. Mais il y a possibilité de déficit et en certains cas, dans le présent exercice financier, il y aura déficit et la majeure partie des coûts déficitaires est attribuée à la dernière échelle salariale. - L'une des distinctions capitales concernant les SEA au niveau université, c'est que le temps partiel n'est pas co-extensif aux services d'éducation des adultes ou d'extension; en effet, même dans le format "régulier" des diverses facultés, on rencontre plusieurs étudiants qui poursuivent ces programmes réguliers à temps partiel, tant au 1er cycle, au 2e cycle, chez les étudiants post-gradués.
PROBLEMATIQUE ET RECOMMANDATIONS: Voir section spéciale, articles ...		

SUJET: Les structures administratives
Les structures hiérarchiques

NO. : 1

Services au niveau du réseau des commissions scolaires, primaire et secondaire	Services au niveau du réseau des CEGEP	Services au niveau du réseau des universités
	fonctionner avec autonomie, surtout lorsque la structure administrative est du type "parallèle".	- Ce qui est plus distinctif des SEA, ce sont les nombreux cours ou activités non-créditables.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PLANIFICATION

PROBLEMATIQUE ET RECOMMANDATIONS: Voir section spéciale, articles ...

SUJET: Organisation budgétaire et financement des organismes
NO. : 2

Services au niveau du réseau des commissions scolaires, primaire et secondaire	Services au niveau du réseau des CEGEP	Services au niveau du réseau des universités
2. On y retrouve une structure budgétaire unifiée même si les programmes et les commanditaires sont multiples car tous les programmes sont financés par la D.G.E.A.; la proportion des programmes autofinancés est minime et elle porte souvent sur des "activités moins essentielles"(yoga, danse, hobbies ...). Même s'il y a une unité administrative par la D.G.E.A., il n'existe pas moins une puissante et complexe dualité administrative car il existe deux commanditaires distincts, finançant des genres ou modes de programmes totalement distincts, à partir de bases fort différentes: - les programmes financés par le fédéral destinés essentiellement aux chômeurs ou au perfectionnement professionnel relatif à tel genre d'entreprise et de spécialisation dans lequel se trouve déjà affecté l'adulte "x".	Dans un document spécial sur la condition des adultes dans les CEGEP, nous avons exposé longuement une structure budgétaire multiple et complexe. Cette structure comporte au moins 5 sources distinctes de financement: soit: a. des adultes inscrits à moins de 180 périodes par session, à des cours créditables ou non (et autres que ceux des programmes FPA à aubvention fédérale) et en régime complet d'autofinancement, ce qui peut représenter une masse de 1,5 à 2 millions de dollars. b. des adultes inscrits à au moins 180 périodes par session et financés par la DIGEC à raison de $767,00 par tête. c. des adultes en formation professionnelle à temps partiel, à des programmes subventionnés par le fédéral (budget de $4 270 000,00	Le colloque de l'ACDEAULF, tenu au mont Orford du 27 au 29 septembre 1977, et portant sur le thème du financement a mis en lumière les réalités suivantes: - le gouvernement via la DIGES subventionne les universités pour les cours à temps plein et pour les cours à temps partiel, MAIS UNIQUEMENT LORSQUE CES COURS SONT CREDITABLES et entrent dans le schème des certificats, baccalauréats, maitrîse etc ... - les cours à temps partiel sont convertis selon une base d'équivalence plein temps et selon un ratio moyen de 3/1, i.e. 3 cours à temps partiel ont la subvention d'un cours à temps plein. - cependant, c'est là l'une des bases du financement dans un ensemble global crédité aux universités et comprenant d'autres éléments tels que: immobilisations, équipements, recherches etc ...

PROBLEMATIQUE ET RECOMMANDATIONS: Voir section spéciale, articles ...

POST-OBLIGATOIRE ET ADULTES

SUJET: Organisation budgétaire et financement des organismes
NO. : 2

Services au niveau du réseau des commissions scolaires, primaire et secondaire	Services au niveau du réseau des CEGEP	Services au niveau du réseau des universités
Dans le budget 1977-78, le commanditaire fédéral représentait $67 131 300,00 du budget total de $107 507 700,00, soit 62%. Or 90% de ce budget allait aux commissions scolaires et 10% au réseau collégial. - les programmes financés par le gouvernement du Québec, via le budget global du MEQ, couvrent soit des services de scolarisation (formation générale) à temps partiel soit divers cours d'éducation populaire et des programmes de subventions à des organismes volontaires d'éducation populaire (OVEP) ou des programmes spéciaux, au stade expérimental, en milieux défavorisés (v.g. Multi-Media). En 1977-78, ce financement était de $40 676 400,00 soit 38% du budget total. Aucune fraction de ce financement n'est orientée vers le réseau collégial ou le réseau universitaire.	en 1976-77) et remboursés par l'intermédiaire de la D.G.E.A. d. des adultes en formation professionnelle à temps complet, à des programmes subventionnés par le fédéral via la DGEA (budget de $3 145 900,00 en 1976-77) e. des adultes inscrits à des programmes spéciaux subventionnés par des entreprises, des associations, des organismes publics, para-publics ou mixtes. L'investissement total de la DIGEC pour les adultes était de $7 974 490,00 pour les adultes, en 1976-77. L'investissement total de la D.G.E.A. en 1976-77 était de $8 265 900,00. Ce dernier montant comprenait des frais d'encadrement de $850 000,00 pour les programmes FPA, subventionnés par le fédéral.	- par ailleurs, les sommes globales sont remises aux universités qui gardent une très grande marge d'autodétermination interne. Les universités réallouent et réorganisent leur budget de façon interne et très autonome. Les sommes obtenues pour les étudiants à temps partiel ne sont pas distribuées en bloc aux services d'éducation des adultes ou d'extension ou d'éducation permanente qui, au plan budgétaire, sont relativement marginalisées. Par ailleurs, on s'attend à ce que le principe d'autofinancement et de plein tarif pour chacun des cours à temps partiel, créditables ou non, rende ces activités non seulement "autofinancées" ou rentables mais profitables parfois; cà constitue une source accrue

PROBLEMATIQUE ET RECOMMANDATIONS: Voir section spéciale, articles ...

SUJET: Organisation budgétaire et financement des organismes
NO. : 2

Services au niveau du réseau des commissions scolaires, primaire et secondaire	Services au niveau du réseau des CEGEP	Services au niveau du réseau des universités
Ce qui est financé avant tout, c'est une quantité x d'heures de cours autorisée, pour telle année tant par le fédéral, que par le provincial. Et le prix de cette heure de cours comprend tous les frais, selon un système de pointage (frais d'administration, personnel autorisé ou remboursé par la D.G.E.A., frais d'immobilisation, salaires d'enseignement, matériel didactique spécial dans certains cas, etc ...) Il en résulte qu'aucun poste de travail, aucun salaire n'est couvert de façon directement statuaire mais que ce sont les fluctuations des volumes d'activités qui semblent justifier, d'une année à l'autre, les effectifs du service.	Le phénomène que nous venons de décrire pour le financement du personnel des SEA des commissions scolaires VAUT EGALEMENT POUR LE RESEAU COLLEGIAL. Il y a une exception, ou une modalité différente: la D.G.E.A. rembourse directement aux collèges le salaire du responsable des cours de formation professionnelle. En terme d'effectifs et d'activités, il y a de très gros et de très petits CEGEP. Et même si les subventions fédérales conditionnent 53% des activités des collèges en matière d'éducation des adultes, il ressort nettement, par la simple observation du fonctionnement, que l'influence des programmes fédéraux dépassent cette proportion; ce phénomène s'explique: les seuls programmes à plein temps, nécessitant des professeurs à plein temps, des responsables	de fonds et d'activités nouvelles pour les universités. Evidemment, l'argumentation des administrateurs universitaires a des fondements sérieux: - les professeurs sont déjà payés à plein temps - les locaux, les équipements, les immobilisations sont déjà payés; le temps partiel bénéficie de cet investissement d'infrastructure qui facilite toutes activités d'extension. Sauf quelques rares exceptions, les responsables de services, les responsables de services d'éducation des adultes dans les universités vivent une condition de statut et de salaire analogue à celles décrites ci-contre pour les commissions scolaires et les collèges.

PROBLEMATIQUE ET RECOMMANDATIONS: Voir section spéciale, articles ...

SUJET: Organisation budgétaire et financement des organismes
NO : 2

Services au niveau du réseau des commissions scolaires, primaire et secondaire	Services au niveau du réseau des CEGEP	Services au niveau du réseau des universités
C'est sans doute une raison pour laquelle les activités et le dynamisme des responsables des SEA semblent souvent stigmatisés d'un complexe de survivance et d'insécurité. (Une autre raison serait le mode de détermination des échelons).	des responsables à plein temps, ... sont les programmes spéciaux de formation provinciale émanant des programmes conjoints fédéraux-provinciaux. NOTE: Le nouveau système d'allocation des ressources instauré par la DGEA pour l'année 1977-78 donne un total de $10 956 555,00 pour les programmes de formation professionnelle à temps partiel et à temps plein. Les principaux CEGEP pour ces genres de formation sont: ALLOCATIONS 1977-78 (en $) Ahuntsic 1 175 961,00 Maisonneuve 664 718,00 Bois de Boulogne 585 812,00 Rimouski 556 447,00 Victoriaville 509 892,00	On s'attend à ce que leur salaire comme les autres frais d'opérations soient couverts par les recettes découlant des frais de scolarités recueillis chez les étudiants adultes (on en fait, par le Ministère à 90%). Ces responsables font face à des fluctuations d'inscriptions ou l'incertitude et le risque sont plus sensibles que dans le système régulier. Le statut des responsables du régulier apparaît plus stable, plus permanent, plus garanti d'avance car les files d'attente y sont constantes et structurées d'avance. Toutefois, à l'université des prévisions sont possibles et dans certaines disciplines, les taux d'inscriptions sont stables ou en progression continue.

PROBLEMATIQUE ET RECOMMANDATIONS: Voir section spéciale, articles ...

SUJET: Organisation budgétaire et financement des organismes

NO. : 2

Services au niveau du réseau des commissions scolaires, élémentaire et secondaire	Services au niveau du réseau des CEGEP	Services au niveau du réseau des universités
	Trois collèges seulement ont moins de $100 000,00. Les autres CEGEP varient entre $100 000,00 et $500 000,00. Ces données ne comprennent que ces deux genres de programmes financés par le fédéral via la DGEA et excluent les autres activités de formation aux adultes.	

PROBLEMATIQUE ET RECOMMANDATIONS: Voir section spéciale, articles ...

POST-OBLIGATOIRE ET ADULTES

SUJET: le personnel (catégories, statut, élémen
fonctionnels)
NO. : 3

Services au niveau du réseau des commissions scolaires, primaire et secondaire	Services au niveau du réseau des CEGEP	Services au niveau du réseau des universités
3. Dans les 78 SEA, selon les données 1976-77, il existait: - 278 cadres - 288 professionnels - 588 employés dits de soutien - 185 enseignants plein temps pour un total de 1,339 et une moyenne de 17 par commission scolaire. Le statut de ces employés est intégré complètement au personnel régulier de la commission scolaire avec, cependant, quelques particularités. Il s'agit "en somme de location de services de personnel" intégré aux commissions scolaires, pour la majorité, (quand il s'agit d'employés réguliers plein temps). La subvention constitue un programme budgétaire distinct, versée par le ministère de l'Education, à partir de 2 crédits spéciaux additionnés:	Pour les 40 CEGEP, il n'y a pas de sources de données qui permettent une distinction nette de tous les employés à temps plein affectés exclusivement aux adultes. Car selon les instances, la structure administrative est tantôt intégrée, tantôt parallèle ou même autonome, tantôt mixte. Plusieurs travaillent simultanément pour les adultes et les jeunes du système régulier; cette tendance est favorisée par la convention collective et le régime administratif. Toutefois, en reclassant les CEGEP selon les volumes d'activités, nous arrivons à un estimé approximatif de 180 employés à plein temps, soit 4.5 par collège. Les répartitions significatives se présenteraient ainsi: - les CEGEP ayant plus de 3 000 étudiants réguliers et plusieurs options professionnel-	Dans les universités, il est encore plus difficile que dans les CEGEP de quantifier et de qualifier le personnel affecté aux adultes ou aux étudiants non-réguliers. - En effet, il n'existe pas de source centrale de données sur le sujet. - Le système varie non seulement avec chaque université ou constituante d'université mais avec certaines écoles ou certains départements. EXEMPLE: L'Enap, relié à l'université du Québec en est une entité administrative distincte, une personne morale distincte, juridiquement. Le programme de maîtrise est offert simultanément à temps plein et à temps partiel, à Québec. Le même corps professoral, la même direction d'études et de finances fonctionne pour les deux groupes.

PROBLEMATIQUE ET RECOMMANDATIONS: Voir section spéciale, articles ...

SUJET: le personnel (catégories, statut, élément fonctionnels)
NO. : 3

Services au niveau du réseau des commissions scolaires, primaire et secondaire	Services au niveau du réseau des CEGEP	Services au niveau du réseau des universités
- l'un, du gouvernement du Québec - l'autre, par voie de récupération du gouvernement fédéral Le personnel cadre Selon l'arrêté en conseil 29-02-77, du 31 août 1977, il existe certaines données spécifiques pour le personnel cadre de l'éducation des adultes. Les cadres d'établissement (directeurs de centres) ne sont pas défavorisés par rapport à leurs collègues du régulier (les principaux) Dans l'échelle des commissions scolaires, où il y a trois niveaux de cadres: - 0 ... directeur général - 1 ... directeur de service - 2 ... coordonnateurs	les disposent d'un SEA comprenant 8 à 9 personnes à plein temps (exemple: Limoilou, Ahuntsic, Vieux Montreal, Bois de Boulogne, Maisonneuve). Les CEGEP ayant 1 500 à 2 000 étudiants réguliers et moins d'options professionnelles correspondent à un SEA maximum de 4 personnes à plein temps (Lauzon, Xavier-Garneau). Les plus petits CEGEP (moins de 1 000 étudiants à plein temps) et peu ou pas d'options professionnelles n'ont que deux ou trois responsables plein temps (incluant une secrétaire ou agent de bureau) Les cadres Dans les CEGEP, l'échelle des niveaux de classification 0, 1, 2 existe aussi; mais à la différence des commissions scolaires, les responsables des SEA ne sont pas des cadres 1 mais	Dans le cas pré-cité, l'identité des cours est telle que, présentement, des étudiants plein temps prennent certains cours le soir et inversément. Par ailleurs, la DIGES recueille systématiquement les données du temps partiel créditable seulement; le reste est ignoré, et pour les données et pour le financement. (Ceci crée une disparité majeure entre certaines universités, selon la définition locale du "créditable"). Toutefois, on peut situer le personnel impliqué dans le contexte général suivant: - le tire de doyen n'est donné qu'à l'Université de Montréal. - la hiérarchie supérieure, recteur et vice-recteur, président et vice-président ne désignent rien de formel, à ce palier, pour les adultes.

PROBLEMATIQUE ET RECOMMANDATIONS: Voir section spéciale, articles ...

POST-OBLIGATOIRE ET ADULTES

SUJET: le personnel (catégories, statut, éléme
fonctionnels)
NO. : 3

Services au niveau du réseau des commissions scolaires, primaire et secondaire	Services au niveau du réseau des CEGEP	Services au niveau du réseau des universités
la plupart des directeurs actuels des SEA sont des cadres 1, et leurs adjoints sont soit des cadres 2, soit des professionnels, selon la taille des commissions scolaires et le volume d'activités. Mais tout récemment, 3 commissions scolaires, lors de changement de personnel, ont déplacé les postes de directeur du niveau 1 au niveau 2; plusieurs responsables de SEA, y voient une tendance concertée pour subordonner la structure des SEA ous l'autorité des directeurs du réseau régulier. Autres particularités Ces cadres des groupes DEA 1, CEA 1, DCA, D A C A, ont 6 classes, dans chacun de leur niveau de classification; chacune de ces classes possède un minimum et un maximum; ainsi,	2; ils ont le titre de coordonnateur. L'échelle de classe n'est pas déterminée par la D.G.E.A. et des volumes d'activités mais elle relève de la politique générale de classification des cadres de CEGEP; il n'y a pas non plus l'équivalent de directeurs d'établissement ou de centre. Les adjoints sont des professionnels. Nominalement, c'est le conseiller en formation professionnelle des adultes qui voit son salaire remboursé, par entente, par la D.G.E.A.; ceci impliquait, en 1976, une masse	- les responsables ont généralement le titre de directeur de service ou coordonnateur général. - leur statut est analogue habituellement à celui de doyen ou de vice-doyen, en terme de responsabilités pratiques sinon en termes formels. La politique salariale et le statut les intègrent donc dans la structure spécifique à chaque université, école ou constituante.

PROBLEMATIQUE ET RECOMMANDATIONS: Voir section spéciale, articles ...

SUJET: le personnel (catégories, statut, éléments fonctionnels)
NO. : 3

Services au niveau du réseau des commissions scolaires, primaire et secondaire	Services au niveau du réseau des CEGEP	Services au niveau du réseau des universités
chez les directeurs (groupe DEA 1) le minimum de la classe 1 est de $18 535,00 et le maximum est $33 636,00 alors que la classe VI comporte un minimum de $22 554,00 et un maximum de $37 525,00. Les écarts entre la classe 1 et la classe VI, sont de $4 000,00 environ pour les cadres 1 (DEA I) et de $3 500,00 pour les autres cadres. Mais la DGEA a fixé un critère spécial pour déterminer les classes, i.e. le critère du volume d'opération; la distribution se présente ainsi: classe 1 ... moins de 9 999 heures-élèves annuellement classe 2 ... de 10 000 à 19 999 heures-élèves classe 3 ... de 20 000 à 34 999 heures-élèves classe 4 ... de 35 000 à 54 999 heures-élèves classe 5 ... de 55 000 à 79 000 heures-élèves classe 6 ... de 80 000 et plus heures-élèves	salariale de $850 000,00; ce mécanisme prévalait jusqu'en 77; le futur mécanisme en voie d'instauration prévoirait un remboursement pour activités de gestion sans correspondance à un poste particulier.	Le personnel total: directeur, professionnels, personnel de soutien, comparé au personnel affecté au système régulier, est généralement dans un ratio maximal de 1/20, même lorsque le pourcentage des inscrits à temps partiel est de 4/5 par rapport aux étudiants réguliers, ou même si les équivalents plein temps sont dans un ratio entre 1/4 et 1/3; EXEMPLE: Le personnel du service d'extension de l'Université Laval comprend 1 directeur, 9 professionnels, 7 employés de soutien, pour un total de 17; NOTE: A nos yeux, ces ratios, nécessairement grossiers n'ont rien de péjoratif; la seule constatation qui s'en dégage, serait la suivante:
PROBLEMATIQUE ET RECOMMANDATIONS: Voir section spéciale, articles ...		

SUJET: le personnel (catégories, statut, élémen fonctionnels)
NO. : 3

Services au niveau du réseau des commissions scolaires, primaire et secondaire	Services au niveau du réseau des CEGEP	Services au niveau du réseau des universités
Lorsque les cadres des SEA parlent de discrimination arbitraire, d'insécurité, c'est surtout à l'impact de ces échelles sujettes à de multiples facteurs de variation souvent hors de leur contrôle qu'ils se réfèrent. Du point de vue de la D.G.E.A., le rationnel des volumes d'activités comme facteur proportionnel, peut s'expliquer par le fait que ce qui est payé à la D.G.E.A., soit par la subvention fédérale globale, soit par la subvention provinciale, c'est un total annuel d'heures d'activités. Les enseignants Au niveau des enseignants, la convention collective comporte un chapitre XI, spécifique à l'éducation des adultes. C'est une mini-convention collective où tous les articles sont	Lorsque les cadres des CEGEP parlent de statut complexe, difficile ou laborieux, les éléments visés sont donc principalement: - leur niveau de classification (2, au lieu de 1) même lorsque leurs activités sont multiples. - la sujétion de leur administration et souvent de leur budget non seulement au directeur des services pédagogiques mais aux autres cadres 1, surtout dans les transferts budgétaires imposés pour tel ou tel service; les situations varient d'un CEGEP à l'autre. Les enseignants La convention des enseignants de CEGEP ne comporte pas de chapitre spécial sur le statut des professeurs d'adultes; mais l'article le plus déterminant est celui qui définit qu'un	"Lorsqu'une instance (université ou CEGEP) est déjà puissamment équipée pour le système régulier: immeubles, équipement, personnel permanent etc ..., il suffit d'un léger supplément de ressources humaines et financières pour développer des activités d'extension d'un volume et d'une diversité très élevée." Les enseignants Les cours sont généralement confiés, dans le format temps partiel, aux professeurs réguliers de l'Université dans une proportion de 35 à 40%; mais nos consultants reconnaissent

PROBLEMATIQUE ET RECOMMANDATIONS: Voir section spéciale, articles ...

POST-OBLIGATOIRE ET ADULTES

SUJET: le personnel (catégories, statut, éléments fonctionnels)
NO. : 3

Services au niveau du réseau des commissions scolaires, primaire et secondaire	Services au niveau du réseau des CEGEP	Services au niveau du réseau des universités
réitérés mais avec spécificité pour les adultes lorsqu'il y a lieu. EXEMPLE L'année de travail y est définie comme une année de 200 jours entre le 1er juillet et le 30 juin, puisque les centre SEA ne ferment pas tous durant l'été; aucune étude ne fut établie sur le degré de satisfaction, mais des amendements suggérés par la base ont été accordés. On distingue des professeurs réguliers plein temps assignés aux adultes, on en dénombrait 185 en 1976; il y en aurait présentement 230 en 1977-78 dans la province, sur une possibilité de 350 (i.e. on pourra en reconnaître 120 de plus) si certains autres amendements sont adoptés concernant principalement les exigences de qualification; présentement, ces exigences sont identiques chez les jeunes et les adultes,	professeur régulier peut compléter sa charge d'enseignement via le système des adultes, ce qui confirme l'intégration à ce chapitre. Ceci entraîne également une préséance et une priorité: le coordonnateur du SEA doit d'abord monter son équipe de professeurs en passant par l'utilisation obligatoire et maximale des professeurs du système régulier. La description des exigences d'un cours élimine parfois; personne ne peut et ne veut donner tel cours spécialisé sur l'administration gouvernementale ou la formation de contremaîtres en béton précontraint, par exemple. Mais l'inverse se produit aussi: tel coordonnateur ne veut offrir un cours de lecture de plans pour contracteur qu'avec tel expert régional, et devra prendre le professeur	jouir d'une certaine souplesse pour engager des professeurs à la leçon qui sont externes au personnel universitaire régulier (spécialistes de ministères, d'entreprises, de pratique libérale privée). Cette proportion de professeurs externes atteint 60 à 65%; c'est la description du cours demandée et ses exigences qui sont déterminantes à ce chapitre. Une faculté ou un département reconnaît spontanément le caractère très spécifique d'une demande et propose directement des spécialistes externes en plusieurs cas. Le statut de professeurs réguliers plein temps affecté exclusivement aux adultes hors du système régulier ne se poserait pas. Les taux horaires se distinguent généralement ainsi:

PROBLEMATIQUE ET RECOMMANDATIONS: Voir section spéciale, articles ...

POST-OBLIGATOIRE ET ADULTES

SUJET: le personnel (catégories, statut, éléments fonctionnels)
NO. : 3

Services au niveau du réseau des commissions scolaires, primaire et secondaire	Services au niveau du réseau des CEGEP	Services au niveau du réseau des universités
soit: diplôme pédagogique et spécialité universitaire. Les certificats d'andragogie et les qualifications industrielles exceptionnelles étant "non reconnues", plusieurs professeurs considérés comme les sommités provinciales dans certaines spécialités de pointe correspondant aux programmes souvent ultra-spécialisés de la formation professionnelle des adultes ou du préemploi ne peuvent jamais être régularisés. Toutefois, la prérogative que possède le SEA dans la description des exigences de postes permet présentement d'éliminer la récupération des professeurs "en surplus" dans le réseau régulier, mais de façon partielle seulement. Cette situation n'est pas un acquis définitif et risque d'être remise en question si le surplus de professeurs se manifeste avec plus	régulier du CEGEP, en cette matière, même s'il ne fait guère le poids auprès de ces contracteurs. Autre phénomène conséquent: le professeur qui complète sa charge avec une majorité de cours aux adultes voit souvent son salaire imputé au budget des adultes; lorsque le budget du SEA est distinct et autonome, ces charges de quelques salaires déséquilibrent souvent pour plusieurs années à venir. Les taux horaires des professeurs de CEGEP comportent un minimum et un maximum généralement supérieur de $5,00 à $6,50 au taux des professeurs à la leçon des commissions scolaires. On nous cite comme cas fréquent, (surtout dans les cours de langue maternelle	- pour les cours ne nécessitant pas des gradués universitaires: de $19,00 à $21,00 - pour les cours nécessitant un professeur de 1er cycle: $27,00 - cours de 2ième cycle: $32,00 Une marge de manoeuvre supplémentaire de $10,00 pour certains cours ou certains professeurs exerçant des professions à débouchés nombreux et où les honoraires sont élevés. On reconnaît une certaine souplesse et facilité de manoeuvre dans le système actuel. Le point de fonctionnement le plus délicat et le plus fragile, c'est la responsabilité partagée entre les directeurs de services aux adultes et les directeurs ou doyens des facultés, départements ou écoles.

PROBLEMATIQUE ET RECOMMANDATIONS: Voir section spéciale, articles ...

SUJET: le personnel (catégories, statut, éléments fonctionnels)
NO. :

Services au niveau du réseau des commissions scolaires, primaire et secondaire	Services au niveau du réseau des CEGEP	Services au niveau du réseau des universités
d'acuité. Il y a forte probalité d'une offensive en ce sens lors des prochaines négociations. Le "statut des professeurs" à la leçon (chap. 11, art. 1); ceux-ci sont une particularité du système; ils sont payés $14,00 ou $17,00 la leçon selon qu'ils ont 16 ans de scolarité ou pas. On ne possède pas de chiffre précis et définitif sur le nombre de professeurs à la leçon. L'approximation donne: $9 000,00 (calculée par méthode indirecte des coûts). Ici les exigences de qualification ne jouent pas, ce qui confère une souplesse presque totale; c'est la description spécifique des exigences d'un cours qui détermine qui sera engagé.	et seconde, de mathématiques, de sciences, de techniques commerciales), le cas de professeurs qui commencent à la leçon au niveau des commissions scolaires, passent ensuite au niveau collégial, puis, parfois au niveau universitaire ou les taux horaires peuvent comporter un autre écart de $5,00 à $17,00 de plus par rapport au CEGEP.	L'observation la plus courante des consultants: "on s'arrange assez bien de façon générale".

PROBLEMATIQUE ET RECOMMANDATIONS: Voir section spéciale, articles ...

SUJET: le personnel (catégories, statut, élémen
fonctionnels)
NO. : 3

Services au niveau du réseau des commissions scolaires, primaire et secondaire	Services au niveau du réseau des CEGEP	Services au niveau du réseau des universités
Ceci permet d'engager des professeurs du système régulier pour certains programmes (langues, mathématiques, sciences etc ...) ou des formateurs venant de l'entreprise ou autres milieux de travail spécialisés pour des programmes très spécifiques.		

PROBLEMATIQUE ET RECOMMANDATIONS: Voir section spéciale, articles ...

SUJET: Financement du point de vue des étudiant et accessibilité physique
NO. : 4

Services au niveau du réseau des commissions scolaires, primaire et secondaire	Services au niveau du réseau des CEGEP	Services au niveau du réseau des universités
4. Pour l'étudiant adulte, la grande majorité des cours qui lui sont offerts au niveau des commissions scolaires sont gratuits ou ne correspondent qu'à des frais minimes d'inscription. Toutefois, il y a quatre distinctions majeures à établir: a- seuls les cours de formation générale à temps partiel, les cours d'éducation populaire, les activités du programme Multi-Media (là où elles existent encore) sont accessibles "physiquement et financièrement à tous". b- les cours de formation générale et professionnelle à plein temps sont réservés pour les adultes en chômage désignés par les centres de main d'oeuvre (C.M.C.)	Le rapport de 17 032 adultes autofinancés vs 10 397, rapport de 65/35% est énorme; au collégial 2 adultes sur 3 ne peuvent bénéficier de cours gratuits ou à frais minimes lorsqu'ils étudient à temps partiel. Les frais d'autofinancement représenteraient de 2 à 3 millions pour couvrir le prix réel ($60,00) payé par l'étudiant. La raison pour laquelle on ne peut préciser mais seulement approximer de 2 à 3 millions, c'est le nombre d'étudiants qui ne s'inscrivent qu'à 1 ou 2 cours et le nombre de sessions auxquelles ils s'inscrivent. Nous suggérons l'inscription à 1.5 cours pour 2 sessions comme base de calcul. Le groupe de 10 397 étudiants qui s'inscrivent à 4 cours pour éviter les frais de scolarité et pour lesquels les CEGEP sont subven-	A l'université, à la différence du CEGEP, il n'y a pas de gratuité scolaire; même les étudiants réguliers plein temps payent une scolarité (environ $500,00) qui n'a rien à voir évidemment avec le prix réel des cours. Par ailleurs, le système de bourses recouvre généralement tous ces frais de scolarité. Mais dès qu'un étudiant fonctionne à temps partiel, le système est tout autre; les cours sont payés de façon unitaire ou proportionnellement au nombre de crédits; le coût ordinaire est de $60,00/cours de 45 périodes ou 3 crédits. On peut donc dire que la quasi-totalité des étudiants adultes fonctionne en autofinancement.

PROBLEMATIQUE ET RECOMMANDATIONS: Voir section spéciale, articles ...

SUJET: Financement du point de vue des étudiant et accessibilité physique

NO. : 4

Services au niveau du réseau des commissions scolaires, primaire et secondaire	Services au niveau du réseau des CEGEP	Services au niveau du réseau des universités
c- la formation professionnelle à temps partiel, est dite "de perfectionnement" et destinée au perfectionnement ou recyclage de travail, leurs oeuvrant dans un secteur d'emploi d- Les OVEP (organismes volontaires d'éducation populaire), de par leur nature, oeuvrant surtout dans les groupes d'appartenance, déjà reliés entre eux par un intérêt commun.	tionnés à $767,00 par tête correspondent au budget DIGEC de $7 974 490,00. Mais il y aurait écart considérable entre les inscriptions et les cours suivis, selon plusieurs consultants.	Par contre, plus de 90% des argents des universités proviennent du gouvernement, du ministère de l'Education. Cette structure de financement est très complexe, mais c'est, pour une part, proportionnel au nombre total des inscrits à plein temps et à temps partiel converti en équivalence plein temps, du moins pour tous les cours créditables. Ainsi, même si tout est autofinancé par les étudiants, l'université est subventionnée pour les étudiants à temps partiel créditable il y a double entrée de fonds pour un grand nombre d'étudiants mais une seule source de fonds (les étudiants) pour 40% des activités.

PROBLEMATIQUE ET RECOMMANDATIONS: Voir section spéciale, articles ...

SUJET: Distribution des clientèles étudiantes

NO. : 5

Services au niveau du réseau des commissions scolaires, primaire et secondaire			Services au niveau du réseau des CEGEP	Services au niveau du réseau des universités
5.	n	%	10 397 adultes inscrits à temps partiel, à 180 heures/session ou plus, programmes créditables pour le DEC;	En 1976, la clientèle estimé des universités étaient de 78 829 étudiants, à temps plein; 69 262 étudiants à temps partiel, soit 46,7% du total.
Formation générale à temps plein	20 558	11,04		
Formation générale à temps partiel	49 393	26,48	17 032 adultes à temps partiel à moins de 180 heures session, en autofinancement à $60,00/ cours, répertoire de cours très variés: cours spéciaux ou cours du répertoire pour le DEC;	Mais ces étudiants à temps partiel ne correspondent pas au total des adultes rejoints par les services d'éducation des adultes (quel qu'en soit le titre).
Formation professionnelle temps plein	13 177	7,06		
Formation professionnelle temps partiel	20 071	10,76	800 adultes à temps partiel, terminant; quelques crédits pour le DEC;	Lors du récent colloque de l'ACDEAULF, en effet, soit le 26 septembre 1977, les divers intervenants estimaient que les inscrits à des cours créditables (les seuls intégrés) aux statistiques officielles) correspondaient à 60% de leur clientèle alors que 40% participaient à des activités non créditées, non créditables; cette proportion serait croissante.
Formation socio-culturelle	70 708	37,91	3 351 adultes en formation professionnelle à temps complet, programmes des centres de Main d'Oeuvre;	
Cours de langue parlée	3 004	1,61		
Rejets	9 599	5,14	24 627 adultes en formation professionnelle à temps partiel, frais de cours subventionnés par le fédéral.	
TOTAL	186 540 étudiants.			
Stat. DGEA, MEQ, 1975-76.				

PROBLEMATIQUE ET RECOMMANDATIONS: Voir section spéciale, articles ...

SUJET: Distribution des clientèles étudiantes

NO. : 5

Services au niveau du réseau des commissions scolaires, primaire et secondaire	Services au niveau du réseau des CEGEP	Services au niveau du réseau des universités
	2 000 (approximation) étudiants correspondent à des groupes subventionnés par des entreprises ou des organismes publics ou privés; programmes industriels, commerciaux, de management etc ... Note: le total des étudiants plein temps des CEGEP, en 1975-76, était de 103 036 étudiants réguliers, à plein temps; ceci comprendrait environ 2 000 adultes dont le statut est alors assimilé aux jeunes quant aux activités, au financement ... Stat. DGEA 1975-76, DGEC 1976	Mais un récent relevé spécial des Statistiques Canada intitulé "Inscriptions aux programmes du Service de l'éducation permanente des universités" 1975-76, 1976-77, cours magistraux sans crédit donne un total de 65 055 en 1976-77 pour les universités québécoises (58 170 pour les services d'extension). Le total canadien est 251 031 (181 574 pour les services d'extension); le Québec dépasse la moyenne canadienne proportionnellement à la population; dans les seuls services d'extension, le Québec atteint 32% du total canadien. L'ordre de grandeur des universités québécoises, inscriptions 1976-77 Mc Gill : 21 402 Université de Montréal : 21 101 Université Laval : 8 386 Sir Georges Williams : 3 675 Université du Québec : 7 638 Université de Sherbrooke: 1 544

PROBLEMATIQUE ET RECOMMANDATIONS: Voir section spéciale, articles ...

SUJET: Distribution des clientèles étudiantes

NO. : 5

Services au niveau du réseau des commissions scolaires, primaire et secondaire	Services au niveau du réseau des CEGEP	Services au niveau du réseau des universités
		Le total d'heures serait: 2 208 172; en équivalence plein temps, ceci correspondrait à 18 167 étudiants sur la base universitaire de neuf (9) cours/semaine. NOTE: Le total de Laval est généralement supérieur à 8,386, v.g. 11 428 en 1975-76; l'année 1976-77 enregistrait une baisse à Laval, en raison de la grève; situation analogue pour l'Université du Québec à Montréal.

PROBLEMATIQUE ET RECOMMANDATIONS: Voir section spéciale, articles ...

SUJET: Déroulement-type des opérations administratives et les fluctuations qui en découlent

NO. : 6

Services au niveau du réseau des commissions scolaires, primaire et secondaire	Services au niveau du réseau des CEGEP	Services au niveau du réseau des universités

6. Dans le système régulier, la plupart des opérations sont standardisées et prévisibles à long terme; les structures de programmes sont déterminées; on sait qu'un contingentement global de 110 000 étudiants s'inscriront aux CEGEP et se répartiront selon les concentrations et options professionnelles autorisées pour chaque instance. On sait également la répartition régionale problable.

Mais dans les services d'éducation des adultes, à tous les niveaux, l'élasticité et l'incertitude est plus grande non seulement d'une année à l'autre mais d'une session à l'autre, et cela à tous les niveaux.

Voici le schéma usuel des opérations déterminantes et les fluctuations qui en découlent:

La formation professionnelle subventionnée par le fédéral, à temps plein ou a temps partiel, et la formation générale à temps plein (pour les commissions scolaires et les CEGEP) doit d'abord être prévue.

C'est l'annexe fédéral-provincial qui détermine les sortes de cours autorisés et le nombre de places-élèves autorisées selon les variations du marché de la main-d'oeuvre, du chômage et de l'état général du budget de ce programme conjoint.

L'assiette se répartit ensuite au niveau provincial, puis régional, puis local.

PROBLEMATIQUE ET RECOMMANDATIONS: Voir section spéciale, articles ...

POST-OBLIGATOIRE ET ADULTES

SUJET: Déroulement-type des opérations administratives et les fluctuations qui en découlent

NO. : 6

Services au niveau du réseau des commissions scolaires, primaire et secondaire	Services au niveau du réseau des CEGEP	Services au niveau du réseau des universités

Ainsi l'instance A qui avait eu 12 cours Y autorisés en 1976 pourra n'avoir que 8 cours dont 4Y, 2X, 2Z en 1977;

Mais il s'agissait encore d'une prévision ou d'une autorisation; si en 1977, l'instance A ne peut former que 2 groupes Y, 1 groupe X, 2 groupes Z, parce qu'on n'atteint pas les nombres minimums ou que les chômeurs ne veulent pas des spécialités offertes, etc ... cette instance devra réajuster son système, quelques semaines plus tard; en un temps bref, elle doit aviser les professeurs prévus de leur embauche ou de l'annulation du cours; même chose pour les locaux et les équipements.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
DIRECTION GÉNÉRALE DE
LA PLANIFICATION

Déroulement d'opérations dans les autres genres de formation

(Schéma valable pour les 3 niveaux, mais avec fluctuations moins grandes et moins dramatiques pour les universités)

Pour la formation générale à temps partiel, pour la formation professionnelle à temps partiel autofinancée, pour tous les programmes d'éducation populaire et les activités socio-culturelles, le schème des variables apparaît ainsi:

les opérations fluctuent selon:

- l'enveloppe globale autorisée pour les cours subventionnés; ceci vaut principalement pour les commissions scolaires; telle commission scolaire peut avoir une autorisation maximale de 50 cours alors qu'elle pourrait en organiser 60; en pratique cette variable fut atténuée jusqu'à présent

PROBLEMATIQUE ET RECOMMANDATIONS: Voir section spéciale, articles ...

SUJET: Déroulement-type des opérations administratives et les fluctuations qui en découlent.

NO. : 6

Services au niveau du réseau des commissions scolaires, primaire et secondaire	Services au niveau du réseau des CEGEP	Services au niveau du réseau des universités

- les cours effectivement offerts, selon les compétences de l'organisme, au niveau local
  EXEMPLE: tel organisme ne peut offrir que 45 variétés de cours.

- les inscriptions effectives à ces cours (25 groupes complets d'inscrits ne sont manifestés, à la période d'inscriptions, et 15 groupes imcomplets)

- une proposition de regroupement final possible (exemple: le regroupement permet 32 cours)

- après 3 semaines, 2 ou 3 groupes devront être éliminés et rapatriés autrement, par suite d'abandons fréquents aux premières semaines)

NOTE: Nous rappelons que, pour les universités, les clientèles et les activités prévisibles sont plus constantes; la source principale et directe du financement étant les étudiants, les opérations administratives sont moins complexes.

PROBLEMATIQUE ET RECOMMANDATIONS: Voir section spéciale, articles ...

SUJET: Phénomènes de concurrence entre les trois réseaux.

NO. : 7

Services au niveau du réseau des commissions scolaires, primaire et secondaire	Services au niveau du réseau des CEGEP	Services au niveau du réseau des universités
7. Comme la plupart des cours dispensés par les commissions scolaires sont subventionnés par le fédéral ou le provincial, les SEA (dans les commissions scolaires) jouissent présentement de l'affluence afférente à tout ce qui est gratuit. Dans les régions et les zones rurales où il n'existe ni CEGEP ni université, on a aussi cette autre forme d'exclusivité: la commission scolaire est le seul organisme public à offrir des cours aux adultes. Mais personne n'ignore que les moindres changements dans le financement des CEGEP et des universités entraîneront des déplacements de clientèle au désavantage des commissions scolaires.	Dans les CEGEP, la concurrence s'établit principalement avec les universités et entre les CEGEP eux-mêmes, à Montréal et à Québec. Comme dans le cas des programmes offerts aux adultes ce sont des familles de disciplines analogues qui se trouvent offertes sous le régime de l'autofinancement, comme dans les deux réseaux, les frais pour un cours de 45 périodes (3 crédits) sont équivalents, (soit $60,00), une concurrence s'établit. Dans la formule actuelle, là où les frais de scolarité ont peu ou pas d'écart, les CEGEP perdent une partie de clientèle normalement escomptée au niveau collégial et qui s'inscrivent au réseau universitaire; ce phénomène se retrouvent surtout dans les cours d'initiation à diverses disciplines.	Les universités, étant au haut de la pyramide et jouissant de tous les avantages que leur confère cette position prestigieuse, ne vivaient pas les mêmes genres de pressions par le déplacement éventuel des clientèles, mais une légère hausse des frais de cours, depuis 1977 et l'écart salarial avec les deux autres réseaux entraîne déjà de légères modifications. La grande préoccupation, en cette matière, c'est d'obtenir un élargissement des cours qui seraient subventionnés, d'une part, et de justifier leur politique d'université qui s'ouvre désormais à tout le peuple. C'est d'ailleurs la grande tendance actuelle des universités: se donner des vocations de services à l'ensemble de la population; le terme utilisé est celui "d'une mission universitaire pour les services à la collectivité".

PROBLEMATIQUE ET RECOMMANDATIONS: Voir section spéciale, articles ...

POST-OBLIGATOIRE ET ADULTES

SUJET: Phénomènes de concurrence entre les trois réseaux

NO. : 7

Services au niveau du réseau des commissions scolaires, primaire et secondaire	Services au niveau du réseau des CEGEP	Services au niveau du réseau des universités
Puisque les cours au niveau collégial et universitaire (même si les contenus et la qualité étaient identiques) apparaissent plus prestigieux, il est évident que le drainage se ferait vers les organismes supérieurs.	Cependant dans l'actuelle formule de gratuité scolaire pour les inscriptions à 180 périodes et plus, les CEGEP ont un avantage par rapport aux universités. Les CEGEP à leur tour ont tendance à offrir plusieurs cours qu'on retrouve également dans la programmation des secondaire IV et V, au niveau secondaire, surtout en langues, mathématiques, sciences.	Cependant, depuis 1977, certains cours universitaires exigent des professeurs ou des personnes-ressources à honoraires élevés; ces professeurs, en effet, ont d'autres alternatives contractuelles. Pour ces cours, le budget devient déficitaire lorsque les frais de scolarité ne sont pas haussés à $25,00 ou $30,00 le crédit, au lieu de $20,00. L'augmentation des coûts pourraient détourner une partie de la clientèle vers les CEGEP.

PROBLEMATIQUE ET RECOMMANDATIONS: Voir section spéciale, articles ...

SUJET: Phénomènes de concurrence entre les trois réseaux

NO. : 7

Services au niveau du réseau des commissions scolaires, primaire et secondaire	Services au niveau du réseau des CEGEP	Services au niveau du réseau des universités

REMARQUES A PARTIR D'OBSERVATIONS SUR DES SYSTEMES ETRANGERS A NIVEAU UNIQUE

Dans le système américain, où c'est le "collège universitaire d'ETAT" qui est le promoteur et l'organisateur de l'extension, de la scolarisation des adultes, (et qui dispense même les programmes de niveau "high school") et, dans plusieurs provinces canadiennes où une situation analogue prévaut, il y a une tendance générale à dispenser principalement des cours de niveau inférieur ou antérieur. Cela semble une rançon directe du contingentement qu'impose la structure des réseaux réguliers, principalement aux niveaux des collèges et des universités. Le signe tangible, c'est que la quasi-totalité des professions régies par loi et réglementation (v.g. professions relevant de l'office des professions) ne se portent pas en extension, ou ne donnent que du recyclage à leurs membres accrédités.

Restent alors comme secteurs d'extension: la formation générale, les matières culturelles, les lettres, les arts parfois, quelques disciplines de sciences humaines et les disciplines commerciales et administratives.

Au niveau collégial, on retrouvera, en plus, certains cours de formation professionnelle dits de perfectionnement, offerts à temps partiel, pour ceux qui sont déjà dans la spécialité.

La formation professionnelle subventionnée par le fédéral ne concerne que des métiers dont l'indice de complexité est 2,3,4 selon la classification du D.O.T.; les quelques cours subventionnés par le fédéral à temps plein au niveau collégial dépassent rarement le niveau 4 et sont strictement réservés "aux chômeurs un peu plus qualifiés".

PROBLEMATIQUE ET RECOMMANDATIONS: Voir section spéciale, articles ...

SUJET: Phénomènes de concurrence entre les trois réseaux.

NO. : 7

Services au niveau du réseau des commissions scolaires, primaire et secondaire	Services au niveau du réseau des CEGEP	Services au niveau du réseau des universités

Même pour les cours professionnels dispensés par les commissions scolaires et subventionnés par le fédéral, toujours en faveur des chômeurs, plus de la moitié sont de niveau 2 ou 3, du point de vue complexité D.O.T.; cela signifie qu'en d'autres contextes économiques, ces apprentissages devraient normalement se faire selon la formule "training on the job" ou apprentissage par le travail, en milieu de travail.

NOTE:

Si on admet cette observation générale, on ne sera pas surpris d'apprendre que les concurrences entre réseaux constituent une source réelle de problèmes; les mécanismes qui, présentement, maintiennent une certaine stabilité ou "limitent les transferts massifs", sont principalement d'ordre financier. Les mécanismes visant à départager des champs de compétence qui seraient propres et exclusifs à certains réseaux, sont minimes, peu explicites.

PROBLEMATIQUE ET RECOMMANDATIONS: Voir section spéciale, articles ...

SUJET: Répertoire des cours offerts

NO. : 8

Services au niveau du réseau des commissions scolaires, primaire et secondaire	Services au niveau du réseau des CEGEP	Services au niveau du réseau des universités
8. Selon les dernières listes de cours établis par informatique (1976), il se dispensait dans les commissions scolaires, pour les adultes, quelques 857 variétés de cours qui se subdivisent ainsi: - éducation populaire: 102 variétés mais 21 programmes de base. - formation générale à temps plein ou à temps partiel: 7 niveaux ou paliers de programmation, de l'analphabétisme jusqu'à secondaire V; 194 unités, ceci impliquant une double série: unités conventionnelles ou unités par objectifs; en somme il y aurait 97 unités distinctes. - formation professionnelle à temps plein: 163 spécialités pour débutants 151 spécialités en perfectionnement - formation professionnelle à temps partiel: 93 spécialités pour débutants 154 spécialités en perfectionnement	Au niveau des CEGEP, il semble que le phénomène du répertoire se pose ainsi: - théoriquement, il n'y a pas d'obstacles en soi à ce que tout ce qui se donne dans le système régulier dit "plein temps" des jeunes adultes puisse aussi se dispenser aux adultes. - mais le contingentement de plusieurs options professionnelles et surtout les volumes de clientèles nécessaires pour offrir des programmes limitent de fait, et de façon considérable, la fraction du répertoire régulier offert "en extension", à temps partiel ou en des formats spécifiques pour les adultes. Cependant, comme les cours professionnels à temps plein et à temps partiel subventionnés par le fédéral et destinés aux adultes comportent quelques 185 variétés très spécifiques pour la plupart et différentes des programmes	Au niveau des universités, il y a des programmes et des disciplines qu'on ne dispense qu'en système régulier et qui ne sont en aucune façon portés en extension, à temps partiel, hors du temps usuel. Les seules activités qui se donnent dans ces disciplines sont des cours ou des programmes de perfectionnement ou de recyclage pour les membres déjà gradués et incorporés. Même dans le secteur régulier, ces cours sont contingentés pour des nombres limitatifs et restreints de candidats. Et les institutions universitaires sont elles-mêmes contingentées ou limitées; i.e. ce ne sont pas toutes les universités qui dispensent la médecine, le droit, l'architecture, la pharmacie.

PROBLEMATIQUE ET RECOMMANDATIONS: Voir section spéciale, articles ...

SUJET: Répertoire des cours offerts

NO. . 8

Services au niveau du réseau des commissions scolaires, primaire et secondaire	Services au niveau du réseau des CEGEP	Services au niveau du réseau des universités
Toutefois, une étude sur les variétés de cours offerts au niveau local, pour 22 commissions scolaires représentant divers types. La variation était énorme: - de 29 variétés sur 857 - à 52, puis 75 sur 857 - à 366 sur 857 dans le cas unique de la CECM Les petites commissions scolaires avec des populations jurisdictionnelles inférieures à 20 000 adultes ne peuvent donner plus de 1/30 du répertoire global	réguliers du DEC, il y a là une injection de répertoire fort importante. Les programmes qui sont offerts ou non en extension dépendent en plusieurs cas du degré de contingentement qui sévit à l'université. Les concentrations générales menant aux spécialités universitaires des sciences médicales, biologiques, physiques, subissent déjà la pression du contingentement au niveau du collégial régulier, même dans les concentrations générales. Aussi, on les retrouve peu ou pas en extension. De même pour les programmes menant au DEC professionnel en techniques biologiques (12 spécialités) et en techniques physiques	Liste des disciplines contingentées * l'administration hospitalière, l'anthropologie, la bibliothèconomie, la criminologie, la démographie, le droit, l'économie, l'orientation, la psychologie, les relations industrielles, l'agronomie, l'architecture, la biochimie, la biologie, la chimie, la géodésie, la géographie, la médecine vétérinaire, la physique, l'urbanisme, la chirurgie dentaire, la diététique, la médecine, l'optométrie, la pharmacologie, les technologies médicales.
De façon globale, à l'échelle provinciale la variété des programmes offerts au adultes par les commissions scolaires dépasse et de beaucoup ce qui est offert dans le système régulier.		* Dans le contexte des SEA, le sens de "contingentés" n'implique pas simplement la détermination de nombres restreints d'étudiants pour tel programme ou le fait que ce programme ne puisse être suivi qu'à plein temps; ce qui est vital pour l'adulte au travail, ce qui contingente en pratique pour lui, c'est la possibilité ou non de suivre le cours hors des temps usuels de travail.

PROBLEMATIQUE ET RECOMMANDATIONS: Voir section spéciale, articles ...

SUJET: Répertoire des cours offerts

NO. : 8

Services au niveau du réseau des commissions scolaires, primaire et secondaire	Services au niveau du réseau des CEGEP	Services au niveau du réseau des universités
Cependant, au niveau local, en raison des populations territoriales, la variété n'est forte que dans les grandes concentrations urbaines, comme la CECM, la région de Québec etc..	(16 spécialités) Par contre, les programmes généraux et professionnels en: - sciences humaines - sciences administratives - arts appliqués - lettres ne correspondent pas à des corporations exclusives ou "à marché dont l'exercice est réglementé". On les retrouve plus facilement en extension. Cours et activités non créditables, autofinancés Cette catégorie de cours était moins développée dans le réseau des CEGEP que dans le réseau universitaire.	Liste des disciplines qui se portent en extension, et se dispensent aux adultes, à temps partiel, hors du temps usuel. - administration et commerce - beaux arts - lettres, langues vivantes - sciences de l'éducation (pour quelques cours seulement). Cours et activités non créditables Cette distinction est capitale dans le réseau universitaire; on a vu plus haut qu'en 1976-77, 65 055 inscriptions étaient cumulées dans les universités québécoises, à ce titre. Dans les activités non créditables, les disciplines ou facultés accessibles sous une forme quelconque, sont beaucoup plus nombreus

PROBLEMATIQUE ET RECOMMANDATIONS: Voir section spéciale, articles ...

SUJET: Répertoire des cours offerts

NO. : 8

Services au niveau du réseau des commissions scolaires, primaire et secondaire	Services au niveau du réseau des CEGEP	Services au niveau du réseau des universités
	Mais un essor considérable se poursuit dans cette voie, surtout sous la forme de courtes sessions de perfectionnement offerts à des organismes ou groupes publics ou privés.	

PROBLEMATIQUE ET RECOMMANDATIONS: Voir section spéciale, articles ...

SUJET: Programmation, évaluation, reconnaissanc
(principales caractéristiques)

NO. : 9

Services au niveau du réseau des commissions scolaires, primaire et secondaire	Services au niveau du réseau des CEGEP	Services au niveau du réseau des universités
9. Programmation, évaluation et reconnaissance ont des équivalences de contenu, avec le secondaire dit régulier mais le système est fondamentalement distinct et autonome. - Les unités de français; mathématiques, sciences, etc ..., sont équivalentes en termes de contenus. Mais le découpage est différent. - Les certificats sont analogues mais l'employeur externe peut les différencier et, théoriquement, pourrait les discriminer. - Une partie des cours professionnels des SEA ne sont pas créditis mais correspondent à une attestation qualifiée. - Les cours d'éducation populaire, de formation socioculturelle ne sont pas crédités; ils donnent lieu à des attestations sans verdict d'évaluation.	Programmation, évaluation et reconnaissance sont identiques; un même système de programmation est porté en extension. Aucune distinction entre diplômes d'adultes et diplômes de jeunes; toutefois le développement des programmes FPA et d'autres programmes ont influencé l'élaboration de certificats et d'attestations autres que les diplômes DEC. A la différence du DEC, le certificat se limite aux cours d'une spécialisation professionnelle, au complet. L'adulte peut aussi recevoir une attestation d'études collégiales lorsque certains cours de la spécialisation ont été dispensés. Il existe aussi l'attestation d'études collégiales post-scolaires, pour cours supplémentaires après obtention d'un DEC.	Dans les universités, la situation est très semblable à celle des collèges; c'est le système régulier plein temps qui dicte les conditions de crédits, de programmes, de cours nécessaires pour un baccalauréat, une maîtrise o un doctorat en telle discipline; la base, c'es un seul système régulier homogène; ce que ce système fait pour les adultes lorsqu'on les a admis, c'est la possibilité de prendre des cours du soir ou des cours d'été dans certains cas. Le Polytechnique de Montréal a calculé qu pour prendre un baccalauréat en sciences appliquées, en régime cours du soir, pour une personne au travail, il faudrait 15 ans. Ainsi, dans ce cas à Polytechnique, ce qu est offert, c'est le premier quart du program-

PROBLEMATIQUE ET RECOMMANDATIONS: Voir section spéciale, articles ...

SUJET: Programmation, évaluation, reconnaissan
(principales caractéristiques)

NO. : 9

Services au niveau du réseau des commissions scolaires, primaire et secondaire	Services au niveau du réseau des CEGEP	Services au niveau du réseau des universités
Les SEA du secondaire et les SEA des collèges se sont développés selon deux philosophies très différentes qui nous apparaissent également valables dans leur contexte respectif; évidemment les SEA du secondaire ont développé une flotte de cours "pour adultes" en tant qu'adultes, principalement dans le socio-culturel; en formation professionnelle, le SEA "secondaire" présente des cours plus spécifiques, moins "technologiques ou polytechniques", ce qui est autant un défaut qu'un avantage.		me d'ingénieur, en cours du soir, et ceux qui le complètent prennent plus de 3 ans à le compléter; le reste du cours doit être nécessairement complété à temps plein, de jour comme étudiant régulier. Aussi l'une des formules développées est celle du certificat. Ainsi, l'université de Montréal offre 30 certificats de 30 crédits, et la faculté d'Education permanente de cette faculté a obtenu que 3 certificats donnent droit à un baccalauréat (B. Sc ou B.A.) - un certificat apparaît comme 1/3 de baccalauréat. Le créditable et le non-créditable La distinction pratique qui a le plus d'impact au niveau universitaire, c'est de classifier un cours comme créditable ou non;

PROBLEMATIQUE ET RECOMMANDATIONS: Voir section spéciale, articles ...

SUJET: Programmation, évaluation, reconnaissance (principales caractéristiques)
NO. : 9

Services au niveau du réseau des commissions scolaires, primaire et secondaire	Services au niveau du réseau des CEGEP	Services au niveau du réseau des universités
		les variations sont nombreuses entre les universités et les facultés. Voir les sujets 5 et 8, sur ces sujets.

PROBLEMATIQUE ET RECOMMANDATIONS: Voir section spéciale, articles ...

SUJET: Adaptation de la programmation

NO. : 10

Services au niveau du réseau des commissions scolaires, primaire et secondaire	Services au niveau du réseau des CEGEP	Services au niveau du réseau des universités
10. Dans tous les programmes de formation générale et plusieurs programmes professionnels, grâce à une programmation par objectifs, plusieurs choses deviennent possibles: - enseignement plus individualisé, plus autodidacte - entrée et sortie continue - groupes opérant sur plusieurs unités - élasticité du temps, des durées - possibilité de créditer, d'évaluer, de reconnaître dès qu'il y a capacité, même s'il n'y a pas de cours. Les adultes sont donc moins captifs de la présence aux cours et de durées fixes et de rythmes uniformes.	Certaines expériences de guidance individuelle ont été réalisées (donc enseignement individualisé, guide d'étude, rythme variable) mais le système dominant reste: les professeurs, des dates fixes, des durées fixes, etc., des travaux, des devoirs et des examens comme dans le cas du système régulier. Le professeur donne les cours, corrige et note. Peu de rythme variable, peu de groupes multiples, peu de rencontres ou d'échanges téléphoniques pour un suivi individuel d'étudiants. Donc, en terme de service pédagogique à l'étudiant, le système est peu avancé et les contrôles standardisés sont inexistants. Tout dépend de chaque professeur et de chaque cours. Une tendance récente se développe sous le titre "Formation sur mesure". Ici, une étude des besoins et des attentes est faite au niveau des individus et des groupes afin de con-	La pratique courante au niveau universitaire ressemble considérablement à celle décrite ci-contre pour les CEGEP. De même quelques expériences pilotes poursuivent des pistes de rénovations similaires à celles des CEGEP. Mais, la piste de "recherche de services à la collectivité" constitue une tentative d'action encore plus globale sur les milieux, les collectivités. Par ailleurs, c'est dans le bassin des cours et activités non créditables qu'on retrouve présentement un grand déploiement d'innovations et d'initiatives, à l'instar des activités "formation sur mesure" des CEGEP.

PROBLEMATIQUE ET RECOMMANDATIONS: Voir section spéciale, articles ...

SUJET: Adaptation de la programmation

NO. : 10

Services au niveau du réseau des commissions scolaires, primaire et secondaire	Services au niveau du réseau des CEGEP	Services au niveau du réseau des universités
	ditionner et d'influencer les contenus qui seront par la suite dispensés. Dans les formats de sessions spéciales, pour des clientèles-cibles particulières, et dans les activités non créditables, beaucoup d'innovations et de réalisations intéressantes sont développés. "Le client devient roi"; on déploie de la souplesse et de l'inventivité quant au temps, aux durées, aux lieux propices, ou méthodes didactiques les plus captivantes.	L'étude préalable des groupes pour déterminer leurs préférences en termes de formats, méthodes, lieu, temps, personnes-ressources s'est considérablement accrue au cours des dernières années.

PROBLEMATIQUE ET RECOMMANDATIONS: Voir section spéciale, articles ...

SUJET: Adaptation de la programmation

NO. : 10

Services au niveau du réseau des commissions scolaires, primaire et secondaire	Services au niveau du réseau des CEGEP	Services au niveau du réseau des universités

NOTE:

Au plan pédagogique (et indépendamment des décisions à prendre sur les structures de pouvoir, les structures de financement etc ...) c'est ici que des changements majeurs pourraient intervenir au niveau des CEGEP et des universités, au moins pour des clientèles adultes. La tentative serait de rendre l'adulte moins captif des horaires du soir, des durées inélastiques et des rythmes uniformes. Mais cette remarque ne vaut que pour la formation créditable; pour les cours et activités non-créditables, l'originalité, la souplesse et l'innovation sont considérables dans les CEGEP et universités et mériteraient d'être étudié par les SEA des commissions scolaires.

Les possibilités envisagées consistent plutôt à fournir des guides individualisés d'études, des modèles d'auto-évaluation. Bref, au plan pédagogique, les horaires, les durées, les rythmes d'apprentissage peuvent devenir plus élastiques, à l'instar des facilités développées pour les adultes du secondaire.

PROBLEMATIQUE ET RECOMMANDATIONS: Voir section spéciale, articles ...

SUJET: Politique de la formation préalable obligatoire
NO. : 11

Services au niveau du réseau des commissions scolaires, primaire et secondaire	Services au niveau du réseau des CEGEP	Services au niveau du réseau des universités
11. Au début de la DGEA, les structures de programmation imposaient des préalables absolus, obligatoires. Vers 1970, la pratique courante a forcé l'évolution vers la politique du préalable suggéré; mais il y avait toujours possibilité physique pour un étudiant de s'inscrire à un cours, d'en prendre le risque. Avec l'apparition des programmes diffusés aux étudiants avec spécimens d'évaluation, l'étudiant possédait l'outil pour s'autoévaluer; donc, pas de préalable absolu mais connaissance assez parfaite de la chance de réussite. Le même assouplissement s'exerce pour les cours de formation professionnelle débutant; on exige des habiletés définies mais non des années de scolarité, dans la plupart des cas, il	Au niveau collégial, comme nous l'avons vue à l'item "distribution des clientèles étudiantes", les situations sont fort variées. Pour les cours créditables en fonction d'un diplôme collégial, on considère la valeur de l'expérience acquise en milieu de travail et très fréquemment l'adulte se voit dispensé de certains cours préalables qui sont strictement obligatoires pour le jeune. L'adulte ayant évolué dans d'autres systèmes et désireux de s'inscrire à l'université profite souvent de facilitations pratiques organisées par les responsables collégiaux et les services d'accueil aux universités. L'université, par son service d'accueil indique à l'étudiant la série de cours préalables jugés nécessaires pour son inscription à	La politique des universités est très semblable à celle des collèges en cette matière. On est plus exigeant pour les cours très contingentés et menant à des diplômes réguliers; on est plus souples pour les cours peu ou pas contingentés même s'ils mènent à des diplômes réguliers (baccalauréat). On utilise alors assez souvent la technique décrite dans la colonne adjacente, i.e. on établit un profil "sur mesure" et selon les antécédents académiques de l'adulte, on détermine un nombre spécifique de cours de niveau collégial qui permettront de suivre le cours universitaire. Mais le DEC n'est pas une exigence absolue, dans ces circonstances.

PROBLEMATIQUE ET RECOMMANDATIONS: Voir section spéciale, articles ...

SUJET: Politique de la formation préalable obligatoire
NO. : 11

Services au niveau du réseau des commissions scolaires, primaire et secondaire	Services au niveau du réseau des CEGEP	Services au niveau du réseau des universités
y a exception lorsque la réglementation des métiers impose un diplôme ou un niveau de scolarité. En formation socioculturelle, il n'y a pas de préalable.	tel cours universitaire. Le CEGEP essaie d'organiser la dispensation de ces cours; cette formule "sur mesure", s'applique surtout pour les adultes venant d'autres systèmes ou de systèmes antérieurs. Cette souplesse joue surtout pour les cours qui sont portés en extension. Pour les cours qui ne se dispensent que de façon régulière, à temps plein, l'adulte est en compétition avec les jeunes et est soumis à des exigences analogues. Les programmes socio-culturels, analogues à ceux de l'éducation populaire, ne nécessitent pas de préalable.	Une autre distinction importante dans le réseau universitaire, c'est celle des cours créditables et des cours non-créditables. Les exigences préalables des cours créditables font peu de distinction entre le statut adulte ou non des étudiants. Mais les cours non créditables offerts aux adultes sont très nombreux et variés d'après les statistiques données aux items 5 et 8. Or, la politique des préalables exigée s'y trouve très élastique et dans plusieurs cas, il n'y a aucun préalable obligatoire dans ce contexte du non-créditable.

PROBLEMATIQUE ET RECOMMANDATIONS: Voir section spéciale, article ...

SUJET: Politique de la formation préalable obligatoire
NO. : 11

Services au niveau du réseau des commissions scolaires, primaire et secondaire	Services au niveau du réseau des CEGEP	Services au niveau du réseau des universités
	Les programmes professionnels subventionnés par le fédéral et conduisant à des certificats professionnels mais non à des DEC, comportent des préalables variables selon les secteurs; ces préalables sont déterminés conjointement par les spécialistes du CEGEP, de la DGEA, des CMC, ce qui rend le processus complexe. Le nombre de places-étudiants est contingenté par les CMC. On choisit parmi les dossiers de candidatures, selon des critères d'excellence académique et de contexte socio-économique individuel.	

PROBLEMATIQUE ET RECOMMANDATIONS: Voir section spéciale, articles ...

POST-OBLIGATOIRE ET ADULTES

SUJET: Politique de la gratification d'équivalences
NO. : T2

Services au niveau du réseau des commissions scolaires, primaire et secondaire	Services au niveau du réseau des CEGEP	Services au niveau du réseau des universités
12. Il faut distinguer deux mécanismes d'équivalence: - par évaluation: l'étudiant ayant démontré par testing qu'il possédait tel niveau d'habileté se trouve créditê: ce mode existe dans tous les programmes par objectifs - par étude du dossier académique antérieur: un cahier guide d'équivalence établit une concordance de contenus entre les programmes actuels de la D.G.E.A., les programmes du système secondaire, soit actuels soit anciens; et parmi les anciens programmes, il faut distinguer diverses époques. Ce qui a déjà été officiellement évalué et reconnu, antérieurement, est estimé officiel et encore reconnu et créditable par équivalences.	Il n'existe pas de guide provincial des équivalences au niveau collégial. Chaque CEGEP détermine sa politique de gratification d'équivalences; selon les cas, on étudie dossier par dossier, soit dans les départements, soit à la direction pédagogique, ou au service des adultes via les autres services du secteur régulier. Les cas sont infiniment moins nombreux qu'au niveau élémentaire et secondaire; il est impossible d'avancer aucun chiffre, évidemment. Mais il est certain que même pour les dossiers étudiés on accorde beaucoup moins d'équivalences au niveau collégial qu'au niveau élémentaire et secondaire.	La pratique des universités en matière d'équivalences est semblable à celle des CEGEP; pas de guide à l'échelle provinciale; la politique est tout à fait locale. On étudie le dossier académique antérieur, au niveau des facultés ou des grandes facultés ou des grandes écoles concernées; le responsable des études juge de chaque cas de façon spécifique; on accorde peu d'équivalences ou on les accorde difficilement.
PROBLÉMATIQUE ET RECOMMANDATIONS: Voir section spéciale, articles ...		

POST-OBLIGATOIRE ET ADULTES

SUJET: Politique de la gratification d'équivalences

NO. : 12

Services au niveau du réseau des commissions scolaires, primaire et secondaire	Services au niveau du réseau des CEGEP	Services au niveau du réseau des universités
Ces politiques sont très importantes en pratique pour les adultes; en effet, la plupart des étudiants adultes sont d'anciens étudiants du réseau régulier qui ne l'ont pas complété et reviennent à divers niveaux du système.		

PROBLEMATIQUE ET RECOMMANDATIONS: Voir section spéciale, articles ...

POST-OBLIGATOIRE ET ADULTES

SUJET: Liaisons, relations, fédération entre les instances.
NO. : 13

Services au niveau du réseau des commissions scolaires, primaire et secondaire	Services au niveau du réseau des CEGEP	Services au niveau du réseau des universités
13. Mécanismes de liaisons et de politiques communes d'abord en raison de la forte régie centrale de la D.G.E.A. sur le financement et les dossiers étudiants; aussi, regroupement systématique des directeurs d'instances au plan provincial et régional. La fédération des commissions scolaires a développé récemment des initiatives intéressantes comme porte-parole des instances régionales.	La DIGEC régit le groupe régulier et le groupe d'adultes de façon homogène. En dehors d'une programmation cadre et de politiques centrales de reconnaissance, tout le développement pédagogique se fait de façon locale. Pas de direction centrale des services d'éducation des adultes, pas de fédération des coordonnateurs et de leurs services. Pas de politique commune et fédérée de développements en ce sens, à l'exception de quelques initiatives récentes de la Fédération des collèges.	En 1965 fut créée l'ACDEAULF, l'association canadienne des dirigeants d'éducation des adultes des universités de langue française; c'est devenu un mécanisme et un lieu de communication, d'échanges de ce qui se fait dans chaque université, d'informations réciproques et tout récemment, un début de front commun sur des causes communes (exemple: le financement des services d'éducation des adultes). Mais c'est chaque université qui de façon très indépendante, très diverse, régit son unité "d'éducation permanente". Dans la plupart des universités complètes, c'est le secteur régulier, les facultés régulières fortement contingentées qui occupent probablement 90% de la place et de l'attention.
PROBLEMATIQUE ET RECOMMANDATIONS: Voir section spéciale, articles ...		

SUJET: Liaisons, relations, fédération entre les instances
NO. : 13

Services au niveau du réseau des commissions scolaires, primaire et secondaire	Services au niveau du réseau des CEGEP	Services au niveau du réseau des universités
		Ni au conseil des universités, ni à la DIGES, il n'existe aucun service ni aucun responsable ou groupe de responsables chargé du dossier des services d'éducation des adultes des universités.

PROBLEMATIQUE ET RECOMMANDATIONS: Voir section spéciale, articles ...

POST-OBLIGATOIRE ET ADULTES

SUJET: Liaisons, relations, fédération entre les instances

NO. : 13

Services au niveau du réseau des commissions scolaires, primaire et secondaire	Services au niveau du réseau des CEGEP	Services au niveau du réseau des universités

Dans les trois réseaux, on a vu précédemment que deux conceptions de régime pédagogique sont applicables par rapport aux adultes. Dans la première conception, le régime de programmation des adultes est tout à fait autonome et distinct de celui du secteur régulier (v.g. les SEA des commissions scolaires) quoiqu'un malaise chronique persiste, à ce sujet, entre le Ministère et la Fédération des commissions scolaires (FCSCQ).

Dans une deuxième conception, ce régime est d'abord unique: un système régulier qui se porte en extension, à temps partiel ou selon d'autres formats . Ce genre de système peut se compléter de quelques programmes spécifiques.

NOTE:

On peut même aboutir à une mixture des deux conceptions. Mais quelque soit la conception, il se pose toujours le problème de liaisons entre les instances de coordination provinciale ou régionale. Les grands schèmes possibles apparaissent ainsi.

a- Une direction centrale provinciale des Services d'éducation des adultes, soit unique (D.G.E.A.), soit pour chaque niveau (DIGEC, DIGES, partie de la D.G.E.A.) et les associations d'universités (v.g. l'ACDEAULF)

b- Des formes de services fédératifs à l'instar des fédérations américaines des services d'extension au niveau des collèges et universités: elles pourraient prendre appui sur les Fédérations existantes des commissions scolaires, de CEGEP ou la D.G.E.A., de façon statutaire, injecteraient un budget statutaire, analogue à celui versé à l'I.C.E.A.; il s'agit là de sommes minimes, faciles à récupérer sur des budgets de 100 millions.

c- Un regroupement, un forum central des responsables de Services d'éducation des adultes permettant des échanges d'expériences, des politiques de développement plus homogènes et le dynamisme des échanges et comparaisons systématiques.

PROBLEMATIQUE ET RECOMMANDATIONS: Voir section spéciale, articles ...

POST-OBLIGATOIRE ET ADULTES

SUJET : Ecarts de potentiel entre les organismes d'un même niveau.

NO. : 14

Services au niveau du réseau des commissions scolaires, primaire et secondaire	Services au niveau du réseau des CEGEP	Services au niveau du réseau des universités
14. Enorme variation locale dans les Services aux adultes en raison de différences numériques considérables entre les populations desservies: certaines C.S. ne peuvent dispenser que quelques cours, ayant un bassin d'étudiants trop restreint (20 000, 25 000 adultes). La programmation est fragmentée en une multitude de titres: inexistence d'une programmation avec larges dénominateurs communs et pour groupes dispersés. Toutefois, à l'occasion d'une étude toute récente, basée sur 3 années d'activités, il est apparu qu'il existe des écarts considérables entre toutes les catégories de commissions et du point de vue du volume total de leurs activités et du point de la variété des activités et du point du volume dans chaque genre d'activités. Même si les C.S. à haute population juridictionnelle ont toujours des volumes d'activités	La variation locale est forte mais moindre que dans le cas des commissions scolaires. Cette variation se polarise surtout autour d'un répertoire général et professionnel varié ou d'un répertoire principalement général. La présence d'un CEGEP suppose toujours une concentration urbaine moyenne. Une description des services "minima" offerte aux adultes dans tous les CEGEP de la province devrait exister même si, au collégial, on ne dispose pas de structures budgétaires de type "SEAPAC" qu'on retrouve dans le réseau des commissions scolaires et qui permettent un grand nombre de services éducatifs autres que la dispensation de cours; au point de vue du répertoire moyen offert par les organismes locaux, la situation est meilleure au niveau collégial.	Selon la logique observée dans le cas des CEGEP et des commissions scolaires, on pourrait croire que les universités telles que Montréal, Laval, McGill, disposant à la fois d'une grande masse d'étudiants réguliers, de puissantes concentrations urbaines et d'un grand nombre de spécialités, se trouvent hors comparaison.

PROBLEMATIQUE ET RECOMMANDATIONS: Voir section spéciale, articles ...

SUJET: Ecarts de potentiel entre les organismes d'un même niveau

NO. : 14

Services au niveau du réseau des commissions scolaires, primaire et secondaire	Services au niveau du réseau des CEGEP	Services au niveau du réseau des universités
supérieures aux petites, c'est une toute autre histoire quand on mesure les activités en fonction de la population juridictionnelle. Ainsi, telle commission scolaire avec population juridictionnelle de 27 000 adultes atteint 2,49 par rapport à la moyenne 1,0 alors que telle autre avec population adulte de 85 800 n'atteint que 0,87 de cette moyenne 1,0. Telle autre commission scolaire, avec population de 52 600 adultes a une moyenne globale de 1,10 (par rapport à 1,00) mais les coefficients varient considérablement selon les genres de formation: 0,90, 0,58, 1,21, 1,45, 1,87.	La possibilité de développer une programmation moins fragmentée, plus concentrée, à "communs dénominateurs plus vastes" est plus aigu au niveau des commissions scolaires, mais susceptible d'amélioration considérable, également au niveau collégial, surtout pour les CEGEP de moins de 2 000 étudiants. Nous avons constaté que les CEGEP à très fort volume d'activités en tous genres sont du type suivant: - CEGEP avec grande clientèle d'étudiants réguliers plein temps - CEGEP avec proportion élevée d'étudiants en formation professionnelle - CEGEP avec développement accentué des techniques administratives	Hors, en parcourant les cahiers descriptifs de l'ACDEAULF et les statistiques générales des universités, on constate que les écarts de volume et de pourcentage sont élevés en nombre absolu (voir les données statistiques, au sujet 5, la distribution des clientèles étudiantes); mais proportionnellement aux "étudiants réguliers", le pourcentage des adultes à temps partiel ou en extension est souvent plus fort dans les universités à faible volume d'activités.

PROBLEMATIQUE ET RECOMMANDATIONS: Voir section spéciale, articles ...

SUJET: Ecarts de potentiel entre les organismes d'un même niveau
NO. : 14

Services au niveau du réseau des commissions scolaires, primaire et secondaire	Services au niveau du réseau des CEGEP	Services au niveau du réseau des universités
Dans ce cas particulier, il est évident que la formation générale y est plutôt faible et que la formation professionnelle, à temps plein et à temps partiel, y est très forte et que c'est l'éducation populaire (1,87) qui s'avère son plus puissant secteur d'activités.	- CEGEP implantés dans des milieux de densité urbaine élevée EXEMPLES: Limoilou, Ahuntsic, Vieux-Montréal, Sainte-Croix, etc ...	

PROBLEMATIQUE ET RECOMMANDATIONS: Voir section spéciale, articles ...

SUJET: Exploitation des media

NO. : 15

Services au niveau du réseau des commissions scolaires, primaire et secondaire	Services au niveau du réseau des CEGEP	Services au niveau du réseau des universités
15. Présence dans les media A part l'expérience Multi-Media qui est hors institution, ce domaine est peu développé. - Il y eu expérience récente de cours d'économique crédités par la diffusion du journal "Le Soleil" - essais sporadiques seulement; aucune offensive d'enverture. Ici, l'écart entre les initiatives décrites et étudiés comme "projets" possibles et les réalisations est considérable.	Dans quelques cas d'exceptions, quelques collèges se sont impliqués dans les expériences de télévision communautaire. Certains CEGEP (Edouard Montpetit, Montmorency, etc ...) ont réalisé des apprentissages par media. Mais il ne s'agit nulle part d'un mouvement ample, d'un mouvement massif. Plusieurs media sont utilisés mais surtout comme outil d'accompagnement. Une initiative très spéciale de télé-enseignement par le canal d'un quotidien à haute diffusion (la Presse) fut menée à trois reprises, dans la région de Montréal, sur des cours comme: initiation à l'informatique, initiation à l'économique, communications (Marie-Victorin, Maisonneuve). Ces cours comportaient évaluation et créditation.	On a connu dans le passé quelques cours ou conférences par radio de type "Radio-collège" et présenté par les universités. Existent aussi les programmes de Teluq (Télé-université du Québec, programme de l'Université du Québec) dispensés sur certains réseaux limités de cablo-distribution sur des sujets spécifiques: géographie économique, français, etc ... Teluq est une initiative de l'Université du Québec.

PROBLEMATIQUE ET RECOMMANDATIONS: Voir section spéciale, articles ...

SUJET: Connaissance des clientèles potentielles

NO. : 16

Services au niveau du réseau des commissions scolaires, primaire et secondaire	Services au niveau du réseau des CEGEP	Services au niveau du réseau des universités
16. Déficiences dans les trois cas: Il n'y a pas eu de véritable étude de marchés ou de clientèles potentielles à l'échelle provinciale pour vérifier certaines questions fondamentales: préférences, contraintes, servitudes, satisfactions et insatisfactions, réactions devant des besoins latents que les gens ne peuvent formuler.		

PROBLEMATIQUE ET RECOMMANDATIONS: Voir section spéciale, articles ...

SUJET: Divers services d'accueil et de soutien à l'étudiant.
NO. : 17

Services au niveau du réseau des commissions scolaires, primaire et secondaire	Services au niveau du réseau des CEGEP	Services au niveau du réseau des universités
17. Il existe depuis 1973, une systématisation des programmes et activités en ce sens connue sous le nom de services SEAPAC (pour services éducatifs d'aide personnelle et d'animation communautaire). Ces services SEAPAC ont une existence distincte, des effectifs, un budget opérationnel dans tous les SEA. Un récent relevé démontrait que 6 services sont dispensés dans plus de 90% des C.S. soit, - l'accueil - le conseling - le classement scolaire et pédagogique - l'orientation - l'information scolaire et professionnelle - l'aide pédagogique individuelle - l'animation de vie étudiante, les bibliothèques.	Dans leur système régulier, les CEGEP offrent aussi plusieurs services de soutien à l'étudiant, tels que: - aide pédagogique - orientation - psychologie - information scolaire et professionnelle - placement - pastorale - santé - aide financière - activités sportives - organisation de loisirs - bibliothèque - etc... Ces services ont été prévus et aménagés tout d'abord en fonction des étudiants réguliers. Théoriquement, rien n'exclut que les adultes puissent y recourir, principalement	A ce sujet, la situation des universités ressemble fondamentalement à celles des CEGEP. Cependant, les grandes universités (Laval, Montréal, Sherbrooke et McGill) comptent sur une équipe de professionnels affectés aux adultes en plus grand nombre que dans les CEGEP. Si ces professionnels ne sont pas eux-mêmes spécialistes pour ces diverses activités de soutien, ils peuvent plus facilement en raison de leur nombre établir des liaisons avec les unités concernées du système régulier. Les autres universités, plus limitées en volume d'étudiants et en variété de répertoires, comporte cependant, une proportion plus importante d'activités d'extension.

PROBLÉMATIQUE ET RECOMMANDATIONS: Voir section spéciale, articles ...

SUJET: Divers services d'accueil et de soutien à l'étudiant
NO. : 17

Services au niveau du réseau des commissions scolaires, primaire et secondaire	Services au niveau du réseau des CEGEP	Services au niveau du réseau des universités
17. Il y a 5 services dispensés dans 30 à 70% des C.S. environ: - l'aide au placement - l'aide à la sélection - les centres de documentation - le dossier pédagogique cumulatif - l'aide personnelle et la référence Généralement, non seulement ces services sont offerts à tous les adultes inscrits, mais à tous les adultes du territoire, même ceux qui ne suivent pas de cours. Ces services sont également organisés pour les périodes d'activités, c'est-à-dire durant toutes les sessions annuelles et pour les horaires de soirée et de fin de semaine en certains cas.	les adultes à temps plein. Nous n'avons aucune donnée statistique là-dessus. Une chose est certaine, l'horaire d'ouverture de ces services est un horaire de "jour"; le soir, à l'exception des salles de cours ou de conférences ouvertes pour les adultes, les autres activités des établissements sont exploitées "occasionnellement et en temps supplémentaire". Les responsables affectés à plein temps aux adultes doivent fréquemment compenser et - accueillir - informer - conseiller - établir des liaisons avec les professionnels susceptibles d'aider.	Mais, pour les CEGEP comme pour les universités, la disponibilité réelle de ces services de soutien pour l'étudiant n'a pas été étudié comme ce fut le cas pour les activités SEAPAC des C.S. L'information globale manque donc de plusieurs précisions à l'heure actuelle. L'équipe affecté aux services d'extension, comme dans le cas des CEGEP, arrive généralement à débloquer les problèmes essentiels mais les éléments budgétaires demeurent embryonnaires pour ce genre de service.

PROBLEMATIQUE ET RECOMMANDATIONS: Voir section spéciale, articles ...